

# EAUX CLAIRES

Union de quartier  
Eaux Claires  
N°76 St Jean  
Vallier

Juin 2018

N° ISSN 0980-2762



## Sommaire

Mot de la Présidente	p.1
Brèves	p.2
A480 & échangeur du Rondeau	p.3
Le Budget participatif	p.3
Compte-rendu de l'assemblée générale du 19 janvier 2018	p.4/5
Réunion publique	p.6
Economie d'énergie	p.7/9
Organigrammes	p.10
MJC des Eaux-Claires	p.11
Connaître l'histoire de nos rues	p.13
Connaissez-vous le service TOTEM ?	p.14
Projet construction Angle Rue Ronserail	p.15
Stationnement	p.16
La réintroduction du castor	p.17
Voyage culturel et de découverte	p.18
Rencontre DT1 - UDHEC	p.19
Fête de la Musique	p.20

## Repères téléphoniques

- Police Municipale 04 76 46 74 97
- Police Nationale : 17  
ou le 04 76 60 40 40
- Police Secours : 17
- Mairie de Grenoble : 04 76 76 36 36
- Le Fil de la Ville : 0800 12 13 14
- Le Fil de la Metro : 0800 805 807
- Appel gratuit d'un poste fixe
- SAMU : 15
- Pompiers : 18
- SOS Médecin 04 38 701 701
- 7j/7 24h/24
- Médecins 7 sur 7 04 76 86 59 00
- 7 jours sur 7 de 8h à 24h
- Urgences GEG
- Gaz 04 76 84 36 36
- Electricité 04 76 84 37 37
- Consulter :  
<http://www.grenoble.fr/140-numeros-utiles.htm>

## Mot de la Présidente

### L'an 2018 a commencé par des changements à l'UDHEC : un Conseil d'Administration rajeuni et plus important (23 membres au lieu de 19).

Les statuts nous imposaient une nouvelle présidence après 5 mandats successifs. Ce fut une présidente qui a été choisie. Mais M. Darves-Blanc continue de travailler activement au sein du bureau. Et, il s'est beaucoup investi dans le passage de relais. Sa présidence laissera une empreinte indélébile tant dans l'association que chez tous les partenaires avec lesquels nous continuons de travailler au fil des jours : la Mairie, la Métro, la MDH, le PAGI, le CLUQ, LAHGGLO, etc...

Vous pourrez constater un autre changement : il n'y a pas la photo de la présidente sur la journal. Je vous propose donc que nous fassions connaissance lors d'une visite au bureau de l'UDHEC le mercredi matin pendant la permanence. Vous y rencontrerez aussi des membres du Conseil d'Administration, et ce sera l'occasion de discuter de tous les petits soucis que vous rencontrez dans le quartier dans votre vie quotidienne. C'est en travaillant tous ensemble que nous pourrons les résoudre.

Et, comme d'habitude en ce premier semestre, il y a eu la galette des rois, les bugnes, les crêpes, les repas partagés et les lotos, souvent en partenariat avec les autres associations du Secteur.

Notre voyage annuel a eu beaucoup de succès. Cette année, c'est la Drôme Provençale qui nous a accueillis. À l'automne nous vous inviterons à une soirée vidéo pour reparler de cette belle journée.

À notre grand regret nous ne pourrons pas faire de Fête de Quartier, mais nous fêterons la Musique le 21 Juin au Parc de la Savane.

En septembre nous nous retrouverons pour le Forum des Associations et des Initiatives.

En attendant, je vous souhaite un bel été en famille ou en solo, en globe-trotter ou en voyageur immobile.

Et comme disait Lao Tseu : « Le bonheur n'est pas au bout du chemin, il est dans le chemin... »

Aline MEDINA,  
Présidente

## Conseil d'Administration 2018

**Présidente :**  
Mme Aline Médina  
**Vice-Présidente :**  
Mme Juliette Chauvel  
**Vice-Président :**  
M. Bruno Ferrand  
**Secrétaire :**  
Mme Stella Sotta  
**Secrétaire adjointe :**  
Mme Roselyne Terra  
**Trésorier :**  
M. Jean-Pierre Cadoux  
**Trésorier adjoint :**  
M. Axel Bodoignet  
**Membres du CA :**  
M. Yves Berra  
M. Bernard Chapiteau  
M. Marc Chauvel  
Mme Yvette Cheminaud  
M. Robert Darves-Blanc  
M. Jacques Desfours  
Mme Josette Dournon  
Mme Peggy Dournon  
M. Jacques Gentil  
M. Jean-Pierre Grosgeat  
Mme Marie-Paule Le Bourdonnec  
Mme Nicole Lesage  
M. Régis Quiblier  
Mme Janine Ricard  
M. Mohammed Si-Tayeb  
M. Daniel Wœhrn

### Pour nous joindre et mieux nous connaître :

Permanence hebdomadaire le mercredi : de 10 h 30 à 12 h à l'ESPACE EAUX CLAIRES 35, rue Joseph Bouchayer 38100 Grenoble.  
Tél. : 04 76 96 99 20  
Courriel :  
udheceauxclaires@yahoo.fr -  
site : www.udhec38.com -  
Twitter : @UDHEC38

Retrouvez votre bulletin d'adhésion dans ce journal ou lors de notre rencontre à votre domicile.

le 21 juin 2018  
Venez nombreux fêter  
la musique avec  
l'UDHEC  
Union de quartier Eaux-Claires  
dans le Parc de la Savane  
de 18 h à 21 h

## Brèves

### ■ Construction de 17 logements sociaux angle des rues Bouchayer et Rivoire (suite)

Suite à nos demandes répétées, une réunion publique d'information a finalement bien eu lieu le jeudi 8 février 2018 à l'hôtel de Ville et nous en remercions les organisateurs.

Un important nombre de points ont pu être discutés très ouvertement avec les riverains conviés (propriétaires de maison, membres de conseils syndicaux) et vous trouverez le compte-rendu de la ville sur le site web de l'UDHEC dans l'onglet « Relations / Vie de Quartier ».

Comparé aux précédents projets, un effort supplémentaire a été fait par la Ville pour diminuer la hauteur de l'immeuble et maintenir une végétalisation de l'espace vert. L'absence de mixité sociale (malgré la proximité immédiate d'autres HLM) est entièrement assumée par l'équipe municipale actuelle tout comme le nombre limité de garages: nous ne partageons pas à l'UDHEC ces choix structurels et resterons très vigilants sur ces points chers aux habitants du quartier. Prochaine étape: seconde réunion d'information à l'automne 2018 juste avant le dépôt du permis de construire et avec une présentation de l'esquisse de l'architecte.

A. Bodoignet

### ■ Travaux d'extension du chauffage urbain rues Bouchayer et Rivoire (fin)

Aucune réponse du service de conservation du domaine public de la Métro (DGA services techniques métropolitains - Département gestion des espaces publics et naturels) malgré nos rappels. L'état de la chaussée resterait donc dégradé et en mode « travaux perpétuels ».

A. Bodoignet

### ■ Le Trankilou

"Le samedi 24 mars, la petite équipe qui a repris le restaurant le TranKilou, au 45 Bd Joseph Vallier, fêtait l'inauguration du lieu en fanfare. Une belle fête qui marque le début d'une nouvelle dynamique pour ce café-restaurant.

Les deux cuisinières Anaïs et Amandine et les deux serveurs, Sam et Vincent vous accueillent dorénavant du lundi au samedi de 11h à minuit.



#### Au programme :

Restauration tous les midis, proposant une cuisine fraîche et de saison. La petite ardoise (2 ou 3 plats, avec toujours une proposition végétarienne) témoigne d'une exigence à proposer des produits frais, et principalement bio. L'après-midi, le café reste ouvert pour proposer des pâtisseries gourmandes et faites maison, autour d'un livre ou d'un jeu de société disponibles dans la bibliothèque.

Enfin, les jeudi, vendredi et samedi soir, la salle à l'étage se transformera en salle Cabaret, afin d'accueillir des concerts, spectacles, projection, conférences gesticulées, etc... avec quelques tapas maison à déguster.

Bref, le TranKilou est voué à devenir un véritable lieu de vie et de convivialité dans le quartier !

Téléphone du Trankilou : 09 81 79 96 63

Vincent et toute l'équipe du Trankilou

## Club Antinéa Fitness • Body building

10, rue des Eaux-Claires

38100 GRENOBLE

Tél. 04 76 49 55 51



### LA DIFFÉRENCE AVEC LE CLUB ANTINÉA C'EST :

- D'abord, une petite salle où règne la convivialité et où on s'occupe bien des clients, de leurs objectifs et de leurs problèmes (perte ou prise de poids, dos, etc...)
- Pour tous, bilan de santé avec examen morphologique et prise de mensurations.
- Cours d'ensemble dirigés permanents 8h par jour.
- Programme individuel personnalisé qui change chaque trimestre après reprise de mensurations.
- Climatisation en période de chaleur.
- Réduction aux scolaires, étudiants, couples, famille, sécurité et retraité (es).

### La devise du Club Antinéa :

Du sérieux...  
... des résultats

**Depuis + de 30 ans dans votre quartier**



*Christian  
Coiffure*

COIFF' MIXTE  
*Spécialiste des mèches*

**C. Böeningen**

41, bd Joseph-Vallier - 38100 Grenoble & Tél. 04 76 96 82 60



**LA SALLE DE SPORT  
DE VOTRE QUARTIER**

ESPACE  
**VIKING**

- ✓ MUSCULATION
- ✓ CARDIOTRAINING
- ✓ COURS COLLECTIFS
- ✓ PILATES
- ✓ ZUMBA...

**2, CHEMIN DES MARRONNIERS - 38100 GRENOBLE**

**ESPACE-VIKING.COM - TEL. 04 76 70 11 99**



DISTRIBUTION

**Vous livre à domicile !!! »**

### **Des protections pour l'incontinence adultes**

Sur simple appel de votre part, nous prenons un rendez-vous, nous nous déplaçons à votre domicile pour vous présenter nos produits et définir ensemble les articles les plus adaptés à vos exigences.

**N'hésitez plus, appelez le 09 71 25 02 91**

# A 480 & Échangeur du Rondeau : aux habitants de continuer à s'exprimer...

## Que s'est-il passé depuis la parution du journal n° 75 de l'UDHEC ?

L'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique (DUP), prévue du 20 novembre au 28 décembre 2017 a été, à la demande de la Commission d'enquête, prolongée par le Préfet de l'Isère jusqu'au 12 janvier 2018 (17 h).

Le 28 décembre 2017, l'UDHEC a remis au Président de la Commission d'enquête un Avis dont voici copie de l'essentiel ci-dessous : l'UDHEC est favorable à l'aménagement du Rondeau permettant une meilleure fluidité sur l'A480, donc une diminution des nuisances.

L'UDHEC est défavorable à l'aménagement proposé à 2 fois 3 voies de l'A480 car :

- son élargissement augmentera immanquablement les nuisances sonores pour les habitations riveraines.
- la proposition de mur antibruit n'est pas continue depuis Mistral jusqu'à Catane.
- la vitesse limite de 70 km/h en permanence n'est pas retenue de façon explicite.
- l'augmentation du trafic générée par une augmentation du nombre de voies est en complète contradiction avec l'objectif souhaité d'une réduction du trafic automobile dans Grenoble.

**AUCUNE** des demandes formulées par l'UDHEC dans le cadre de la concertation préalable de 2011, n'est satisfaite avec l'actuel projet.

Ayant bien compris et retenu que le projet présenté est GLOBAL, l'UDHEC est donc défavorable au projet en l'état.

Le 12 mars 2018, la Commission d'enquête a rendu son Rapport et ses Conclusions que le Préfet a rendu publics le 19 mars : On peut les trouver sur le site de la Préfecture :

[www.isere.gouv.fr/Publications/Mises-a-](http://www.isere.gouv.fr/Publications/Mises-a-disposition-Consultations-enquetes-publiques/Enquetes-publiques/Amenagement-de-l-A480-et-de-l-echangeur-du-Rondeau-dans-la-traversee-de-Grenoble)

disposition-Consultations-enquetes-publiques/Enquetes-publiques/Amenagement-de-l-A480-et-de-l-echangeur-du-Rondeau-dans-la-traversee-de-Grenoble.

La Commission d'enquête a donné un avis favorable avec UNE réserve et 17 recommandations (en fait, 18 avec celles de l'Autorité Environnementale).

En voici les principales :

### 8.1. Réserve

RES 1 : La commission demande que la continuité des écrans phoniques soit assurée en bordure de l'A480 au droit des établissements Eurotungstène et Point P.

### 8.2. Recommandations

La commission recommande préalablement que les remarques et recommandations faites par l'Autorité environnementale en son avis du 13 septembre 2017 soient prises en considération par les maîtres d'ouvrage.

La commission recommande vivement :  
REC 1 : Que les négociations entre AREA et la ville de Grenoble en vue du réaménagement du square Vallier et de la protection contre les nuisances du groupe scolaire Vallier soient menées à terme rapidement. Il s'agit de permettre la réalisation des travaux visant à améliorer la qualité des airs intérieurs et extérieurs, l'isolation phonique des bâtiments, avant le début des aménagements sur l'A480, et le plus souvent possible pendant les vacances scolaires.

REC 2 : À AREA de renforcer le verrou Nord par la création d'une VOM depuis le péage de Voreppe jusqu'à la bifurcation A48/A480/RN481. La Commission ne souhaite pas qu'elle soit prolongée au-delà jusqu'au Rondeau, afin d'y préserver les

trois voies de circulation, gage de la fluidité du trafic.

REC 3 : Au Préfet de l'Isère de retenir une vitesse maximum de 70 km/h sur la totalité des aménagements, entre le pont de l'Isère et le Rondeau. (...)

REC 5 : à AREA de joindre au dossier d'enquête l'étude de danger des digues du Drac, ainsi que l'avis émis par les services de l'État en avril 2017 à son sujet. (...)

REC 7 : à AREA de fournir dans les meilleurs délais, aux collectivités concernées la carte des emprises des aménagements occupées sur leur territoire.»

Suite à une réunion du Comité de pilotage du projet, le Préfet de l'Isère a fait savoir par communiqué de presse \* daté du 23 avril 2018 que :

• « AREA a confirmé que la continuité des écrans phoniques en bordure de l'A480 au droit des établissements Eurotungstène et Point P. sera assurée ». (...)

« Les prochaines étapes sont les suivantes :

• un arrêté de déclaration d'utilité publique pourra être pris dès cet été par le Préfet de l'Isère et interviendra, au plus tard, avant la fin de l'année 2018 ;

• une enquête publique au titre de l'autorisation environnementale débutera en septembre prochain afin de permettre une large participation du public ». (...)

De façon unanime, le comité de pilotage a rappelé la nécessité, préalablement à l'engagement des travaux, de tout mettre en œuvre afin d'assurer l'information adaptée des usagers comme des riverains. (...)

\* Communiqué de presse - copil A480 - format : PDF (2 pages et 389 Ko) :

<http://www.isere.gouv.fr/content/download/36605/265732/file/Communiqu%C3%A9%20de%20presse%20-%20copil%20A480.pdf>.

B. FERRAND

## Le Budget participatif

Entre le 26 Février et le 25 Mars tous les habitants de Grenoble pouvaient proposer une idée. Les Services de la Ville de Grenoble s'assuraient qu'elle était recevable selon les critères définis dans le budget participatif. Si elle était recevable elle était publiée sur la page internet et consultable par tous.

Le 21 Avril : une journée ouverte à tous (habitants de Grenoble ou non) pour voter et sélectionner 30 idées, sur les 102 proposées, qui accèderont à l'étape 3.

Sur le Secteur 1 il y a eu 3 projets choisis sur les 11 proposés

- La Capsule
- Un Alter Café
- Une Laverie Solidaire

Et sur le Secteur 3 il y en a eu 3 sur les 5 proposés :

- La Papothèque
- Traverser la rue en toute confiance
- La petite Ferme Éducative du Parc Bachelard

Il y a eu 1 123 votants. Du 21 Avril à la mi Juillet, on passe de l'idée au projet. Les premiers chiffreages arrivent, et l'idée se concrétise. Si le projet est réalisable techniquement, juridiquement et financièrement on passe à la phase 4 (qui est la phase de campagne du projet). Elle s'étale de mi Juillet au 2 Octobre.

Entre le 2 et le 6 Octobre les Grenoblois de + de 16 ans décident des projets qui seront réalisés :

- 1 Projet de + de 150 000 euros
- Plusieurs Projets de - de 150 000 euros seront acceptés.

Le Budget maximal est limité à 800 000 euros.

Puis d'Octobre 2018 à Novembre 2019 : le projet retenu devient un projet de l'ensemble des habitants: il va être réalisé.

Nous vous engageons donc à aller « **TOUS VOTER** » pour que nos projets soient réalisés.

A. MEDINA

# Compte-rendu de l'assemblée générale

des adhérent.e.s à l'UDHEC (Union Des Habitants des EAUX-CLAIRES)  
du 19 janvier 2018 à la salle polyvalente du lycée LES EAUX CLAIRES (LEC)



A 18h, le président de l'UDHEC débute la séance dédiée à l'Assemblée Générale des habitants de l'UDHEC en remerciant vivement monsieur le proviseur, les personnels techniques et administratifs qui nous ont apporté toute l'aide nécessaire à la bonne préparation de cette soirée.

L'Assemblée Générale des adhérents débute par la projection d'un film sur le voyage culturel et touristique, en ARDÈCHE, organisé par l'UDHEC, afin de visiter la réplique de la grotte CHAUVET.

Un diaporama permet de rappeler les limites du quartier EAUX-CLAIRES avec les établissements caractérisant le dynamisme de ce quartier.

La présentation du rapport moral précise le fonctionnement de l'association en 2017, à travers, ses statuts, son Conseil d'Administration (19 membres), ses 588 adhérents, ses journaux, ses nombreuses activités (traitées par cinq commissions), ses actions et projets pour 2018.

Le président témoigne de l'émotion de l'ensemble du Conseil d'Administration lié au décès, en septembre 2017, de Élio MUCCIANTE, secrétaire de l'UDHEC.

Le trésorier expose et commente le rapport financier de l'association dont le solde positif de 2409 € est dû, en partie, au don exceptionnel de l'Union des commerçants du boulevard Joseph VALLIER (après dissolution de leur association).

**Le rapport moral et le rapport financier sont approuvés par l'ensemble des 43 adhérents présents.**

**Élection des membres renouvelables du Conseil d'Administration :**

Mmes Peggy DOURNON, Juliette CHAUVEL, MM. Yves BERRA, Bernard CHAPITEAU, Jacques GENTIL sont élus à la majorité des 43 présents.

**Élection des nouveaux membres du Conseil d'Administration :**

Mmes Marie-Paule LE BOURDONNEC, Stella SOTTA, MM. Marc CHAUVEL, Bruno FERRAND, Mohammed SI-TAYEB sont élus à la majorité des 43 présents.

**Le Conseil d'Administration pour 2018 sera donc composé de 23 membres.**

Les présidents des 5 commissions présentent successivement les différentes activités de l'année 2017.

Plusieurs interventions concernent le Forum des Associations et des Initiatives de septembre 2017, la nouvelle organisation de la Maison des Habitants ANATOLE France et de l'ESPACE EAUX CLAIRES, le prochain diagnostic en marchant, une réunion avec débat public sur la sécurité dans le quartier EAUX-CLAIRES.



## Débat public

avec les élus et techniciens de la Ville de Grenoble et de la Métropole.  
(de 19 h 05 à 20 h 33).

Parmi les 123 personnes ayant signé la liste de présence, on peut signaler : **Élus de la Ville, de la Métropole et du Conseil Départemental :**

- Mmes Kheira CAPDEPON, Nadia KIRAT,  
- MM. Benjamin TROCMÉ, Vincent FRISTOT, Pascal CLOUAIRE, Alain DENOYELLE, Jacques WIART, Yann MONGABURU, Éric PIOLLE,

M. Bertrand BIJU-DUVAL représentait Madame Émilie CHALAS, députée de la 3<sup>ème</sup> circonscription (comprenant les EAUX-CLAIRES).

Mmes Élixa MARTIN et Laëtitia LEMOINE étaient excusées.

**Techniciens de la Ville de Grenoble et de la Métropole :**

- Mmes Bénédicte WAGNON, Camille PARA, Clémentine FAJOLLE, M. Erwan MAHÉ.

**Unions de quartier(s), CLUQ et LAHGGLO :**

- MM. Jean-Pierre COLOMBARI, Karim KADRI, Bruno de LESCURE, Renaud VERNET, Jean-Pierre CHARRE, Alain LAURIOT.

## 1 - Projet d'aménagement de l'A 480 (19h05)

À l'aide d'un diaporama projeté simultanément, le **président de l'UDHEC** a fait mention du "Protocole d'intention", signé le 10/11/2016 par l'État, son concessionnaire AREA, le Département et la Métro.

Projection de l'Avis de l'UDHEC, remis le 28 décembre 2017 au Président de la Commission d'enquête :

[http://gfol1.udhec38.com/download/avis\\_UDHEC\\_V2\\_ws1037627075.pdf](http://gfol1.udhec38.com/download/avis_UDHEC_V2_ws1037627075.pdf)

dont la conclusion est la suivante :

**"L'UDHEC est favorable à l'aménagement du Rondeau** permettant une meilleure fluidité sur l'A480, donc une diminution des nuisances.

**L'UDHEC est défavorable à l'aménagement proposé à 2 fois 3 voies de l'A480** car :

- son élargissement augmentera inévitablement les nuisances sonores pour les habitations riveraines.

- la proposition de mur antibruit n'est pas continue depuis Mistral jusqu'à Catane.

- la vitesse limite de 70 km/h en permanence n'est pas retenue de façon explicite.

- l'augmentation du trafic générée par une augmentation du nombre de voies est en complète contradiction avec l'objectif souhaité d'une réduction du trafic automobile dans Grenoble.

(...)

Ayant bien compris et retenu que le projet présenté est **GLOBAL**, l'UDHEC est donc **défavorable au projet en l'état**.

Il a été rappelé que l'enquête publique venait de se terminer le 12 janvier 2018 et que le rapport de la Commission d'enquête est attendu pour le 12 mars 2018, au plus tard.

Après avoir adressé ses « *vœux les plus chaleureux* », **M. Vincent Fristot**, adjoint au maire, chargé de l'Urbanisme, a précisé la « *position ferme* » de la Ville de Grenoble, telle qu'exprimée dans la délibération n° 7 du 18 décembre 2017 et dont il a été le rapporteur, avec notamment les « *réerves* » suivantes :

- insuffisance des éléments de réponse apportés par AREA, s'agissant de la prise en considération pleine et entière de la problématique de la digue du Drac et du risque inondation (notamment en cas de crue centennale avec une possible montée des eaux de 5 mètres et de brèches en résultant ...),

- que le trafic n'augmente pas (avec la garantie des "verrous" nord et sud),

- emprise autoroutière : rester dans le gabarit actuel,

- limitation de vitesse permanente à 70 km/h : étude sur ses bénéfices en cours,

- expérimentation d'une voie réservée aux véhicules à occupation multiple (VOM) sur la section de l'A48 comprise entre les communes de Voreppe et Saint Egrève.

**Conclusion** : « On a été assez ferme « Compléments apportés par **M. Yann Mongaburu**, président du SMTC<sup>1</sup> et vice-président de la Métro, chargé des Déplacements, en rappelant d'abord

que la Métro et le SMTC<sup>1</sup> avaient aussi délibéré en émettant des « réserves » :

## 2 - Propreté urbaine (19h50)

**Constat unanime** : la ville est sale, mal entretenue et le quartier EAUX-CLAIRES, hélas, ne fait pas exception ...

En l'absence de **Mme Lucile Lheureux**, adjointe au maire, chargée des Espaces publics et de la Nature en ville, réponse de **M. Pascal Clouaire**, adjoint au maire, chargé de la Démocratie locale et de la Coordination des adjoints de secteur :

« La ville est salie, il faut la nettoyer ».

Selon lui, « Trois causes :

- Expérimentation Métro en cours aux Eaux-Claire, pour le ramassage des poubelles.

- Horaires décalés de ce fait,

- Dysfonctionnements dans les équipes : période de Noël, maladies (grippe ...), effectif réduit et phénomènes de compensation. »

**Le président de l'UDHEC** a marqué son scepticisme sur les défauts de nettoyage « pas liés à la période de Noël ». Comme les années précédentes, il a pointé les multiples tags, « abominables », les « dégradations, entraînant une dépréciation des biens immobiliers ... ».

Rappel par l'Adjoint, du Fil de la Ville (0800 12 13 14), permettant de signaler les tags, effacés par une équipe spécialisée, dans certaines conditions (priorité étant donnée à ceux ayant un caractère injurieux), chaque rue étant inspectée une fois par mois.

La verbalisation est délicate car nécessitant une flagrance.

Intervention de **M. Alain Lauriot**, président de Lahgglo :

- la végétalisation rend difficile le nettoyage (exemple : celui des haies),

- le partage des responsabilités entre la Ville et la Métropole ... ».

Souhait exprimé dans le public que les horaires de ramassage des poubelles soient communiqués par la Métro ; souhait non satisfait jusqu'à présent, malgré des demandes réitérées ... Un "audit" de l'opération-pilote menée par la Métro depuis le 27/11/2017, devant avoir lieu le 22 janvier 2018, l'UDHEC demande, (soutenue par l'Adjoint), d'être associée<sup>2</sup> au bilan (avis favorable de l'Adjoint) ...

## 3 - Tranquillité et sécurité publiques (20h10)

Du fait de l'absence (excusée) de la **Première adjointe**, chargée de la Tranquillité publique, décision a été prise collégalement d'organiser une réunion publique sur ces thèmes (date et lieu à préciser). Dans un contexte particulièrement dégradé (pour preuve, les chiffres 2017 donnés par le **Procureur de la République** : hausse de 21 % pour les vols avec violence et 48 % pour les



vols à la tire), **M. Alain Denoyelle**, adjoint au maire, chargé de l'Action sociale et vice-président du CCAS, a indiqué, en bref :

« pas d'augmentation du nombre de voitures brûlées, square du 8 mai 1945 : nombreuses patrouilles de police, jeux pour adolescents enlevés : moins de regroupements ... ».

## 4 - Questions diverses (20h20)

En lien direct avec le point 3, dénonciation par deux (au moins !) personnes, des "rodéos" de voitures ou de motos dans le quartier et, particulièrement, rue des Eaux Claires ... Indication par M. Denoyelle que des contrôles de vitesse ont lieu av. Rhin-et-Danube, rue Louise Michel et rue Anatole France ... « Rajouter la rue des Eaux Claires ! », demande reprise en chœur par une partie du public.

Le président de l'UDHEC a ajouté : « Pas que des radars pédagogiques ! ». Précision apportée par M. Mongaburu sur le fait que l'installation de radars de contrôle de vitesse nécessite un « changement législatif ». Enfin, le président de l'UDHEC : « Et les vélos sur les trottoirs ? »

Réponse de M. Jacques Wiart, conseiller municipal délégué aux Déplacements et à la Logistique urbaine : « Les vélos : pas sur les trottoirs, mais sur la chaussée, avec les bons aménagements nécessaires ».

Évocation des "Plans vélos de quartier, en lien avec la Métro". Aimable conclusion : « On a besoin de vos compétences ».

À 20 h 33, le président de l'UDHEC a clos le débat en remerciant tous les participants et en les invitant au « pot de l'amitié », offert par l'UDHEC. (Vers 20 h 40, M. le Maire est arrivé des Baladins de la Villeneuve, où il avait présenté ses vœux aux habitants du Secteur 6 comme il l'avait fait le 11 janvier avec ceux du Secteur 3, et il a pu discuter à bâtons rompus avec les participants).

*R. Darves-Blanc, B. Ferrand & A. Médina*

<sup>1</sup> Syndicat Mixte des Transports en Commun  
<sup>2</sup> Cette réunion a eu lieu le 28 février 2018.

# Réunion publique

## Sécurisation du square du 8 mai 1945

Conformément à ce qui a été défini lors des précédentes réunions publiques la Ville de Grenoble a prévu d'intégrer dans la programmation de l'année 2018 la sécurisation du square du 8 mai 1945. Il avait été demandé en 2017 la mise en place d'une chicane anti-scooter au niveau de l'entrée du square côté rue de Dunkerque, la protection de la pelouse attenante à l'aire de jeux pour la création d'une aire de pique-nique protégée des chiens, la modification de la clôture de l'aire de jeux pour permettre un déplacement plus aisé des poussettes et des personnes à mobilité réduite.

Sophie Bourdin, architecte paysagiste, a conçu deux scénarii d'aménagement présentés aux habitants. Pour mémoire le budget prévu pour l'aménagement est de 25 000 euros TTC maîtrise d'œuvre comprise. Les budgets étant restreints, des arbitrages ont été menés avec l'ensemble des habitants présents pour répondre de manière la plus complète possible aux demandes. Il a été validé :

- La réparation des bornes béton rue des Marronniers pour éviter l'intrusion de véhicules (point 1 sur le plan). Pour éviter le

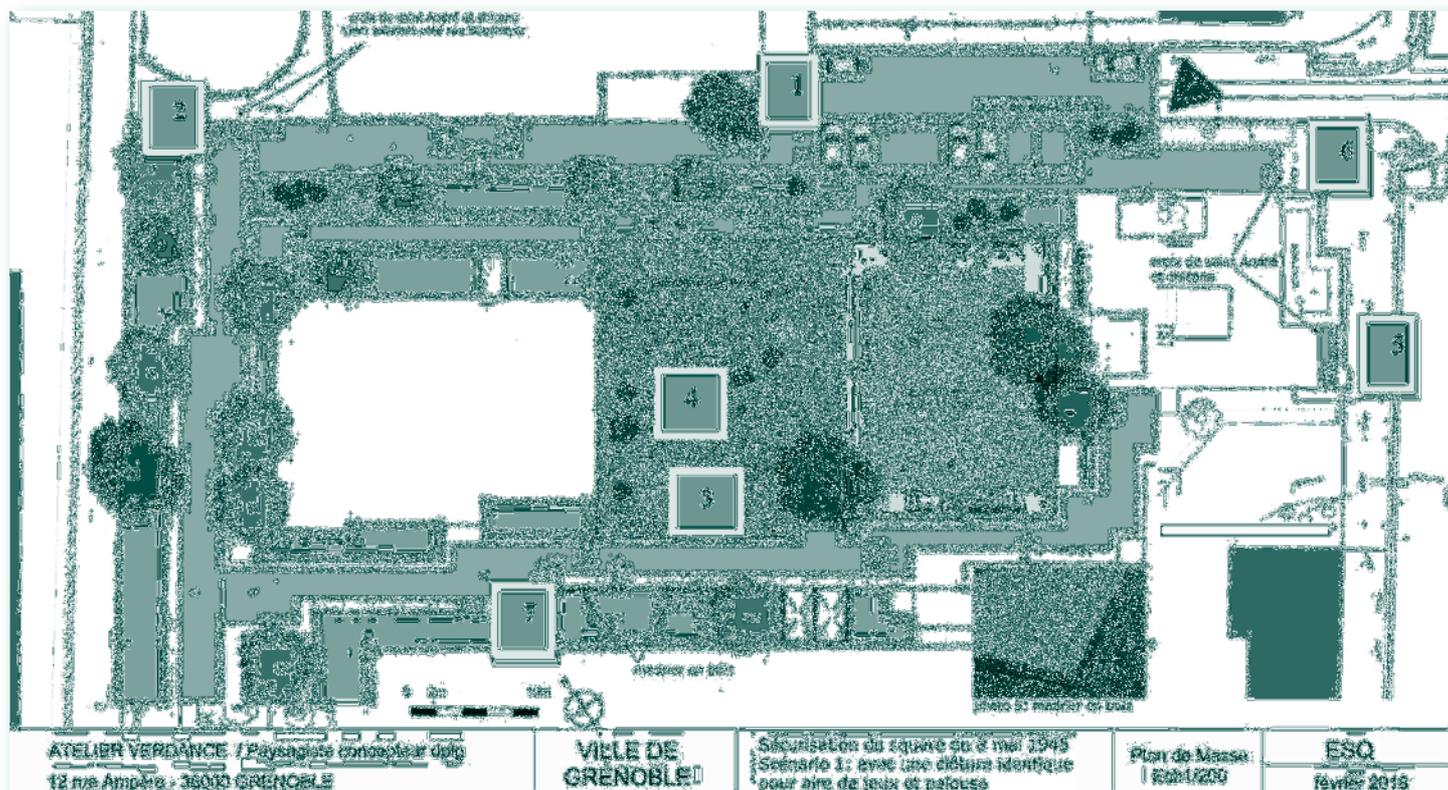
vandalisme des bornes béton un rocher sera installé.

- L'installation d'une chicane anti-scooter rue de Dunkerque (point 2 sur le plan). Pour l'accès des véhicules de secours et des équipes d'entretien la chicane sera équipée d'un portail d'accès avec verrouillage utilisable par les pompiers.
- La mise en place d'une clôture simple en acier galvanisé inférieur ou égale à 1 m de haut autour de l'ensemble de la zone de jeux et de pelouse (point 3 sur le plan). Cette clôture comprendra deux portillons d'accès dont un utilisable par la tondeuse autoportée du Service Espaces Verts. La nouvelle clôture sera installée en décalage par rapport à celle existante autour de l'aire de jeux afin de dégager de l'espace pour les poussettes et les fauteuils roulants.
- La reprise efficace des pelouses située dans la zone clôturée (point 4 sur le plan), la plantation de plantes grimpantes pour habiller les clôtures (jasmin étoilé et clématite armandii) et la plantation d'une haie d'arbustes à petits fruits contre la clôture. Suite à de nombreux échanges il a été validé que pour maintenir l'ensoleillement de la pelouse aucun arbre

supplémentaire ne serait planté. Aucun mobilier complémentaire (bancs, tables, etc.) ne sera installé dans la pelouse pour éviter des usages nocturnes.

- Il est validé de supprimer l'entrée rue Rivoire (point 5 sur le plan) par la pose d'une grille continue entre le parc à chien et la propriété attenante et la réalisation d'un massif planté. Cette intervention sera effectuée en régie par le Service Espaces Verts d'ici l'hiver 2018-2019. Dans l'attente, l'équipe de jardinier de secteur met en place une phase test de fermeture avec des jardinières béton.
- Il est validé d'installer une chicane anti-scooter au niveau de l'entrée à l'angle des rue Rivoire et des Marronniers (point 6 sur le plan).
- Des madriers bois seront installés au niveau des ralentisseurs (point 7 sur le plan) afin de dissuader les scooters de circuler dans les pelouses.

Les travaux seront entrepris d'ici le début de l'été 2018. Un panneau d'information sera mis en place avant les travaux afin d'informer les habitants.



# Economie d'énergie : la solution pompe à chaleur sur nappe

## 1. Présentation : la richesse géothermique du sous-sol de Grenoble

Le sous-sol de l'agglomération grenobloise renferme un trésor géothermique : une puissante nappe d'eau souterraine dont la température est supérieure de 2 à 7 degrés à la température moyenne annuelle de l'air.

À GRENOBLE la température moyenne du sous-sol (nappe phréatique et terrain) est comprise entre 13 et plus de 17 °C., alors que la température naturelle moyenne annuelle de l'air dans notre région n'est que de 11,2 °C.

Dans les agglomérations, comme à GRENOBLE, les échanges thermiques dans l'air sont modifiés par la couverture du sol et les pertes thermiques des bâtiments.

**A partir de la surface du sol**, la température se propage dans le sous-sol jusque dans les nappes phréatiques où elle est encore augmentée par d'autres sources de chaleur souterraines : pertes de chaleur du réseau d'égout, pertes du réseau de chauffe, etc.....).

Il existe divers systèmes de récupération de l'énergie du sous-sol à faible (ou moyenne) profondeur :

- **la géothermie de surface** (puits canadien ou puits provençal) qui nécessite un creusement du sol par galerie horizontale de faible profondeur,
- **des installations géothermique fermées** : sondes verticales ou horizontales ne captant pas l'eau de la nappe, mais établissant un contact thermique avec le sous-sol pour en récupérer les calories,
- **des installations géothermiques ouvertes** : forages verticaux qui créent un **accès direct et permanent à la nappe souterraine**. Dans ce cas l'énergie du sous-sol est récupérée par l'intermédiaire de l'eau de la nappe dont la température est en équilibre avec l'eau du sous-sol. La réglementation française incite à rejeter dans la nappe l'eau prélevée pour les besoins géothermiques : Il n'y a pas de taxe de prélèvement de l'eau souterraine si l'eau est réinjectée dans la nappe après passage dans le système de pompe à chaleur. Le rejet doit se faire par réinjection dans un forage. On a alors besoin de 2 ouvrages : un forage pour le pompage de l'eau et un forage pour la réinjection. Les 2 ouvrages forment un doublet géothermique. **La ressource en eau est ainsi préservée.**

Dans cette note on ne parle que de cette dernière possibilité, en relation avec le potentiel géothermique de la nappe alluviale du site de GRENOBLE.

### Petit rappel :

- la calorie est la quantité de chaleur nécessaire pour élever de 1 degré 1 gramme d'eau.
- Une calorie = 4,185 joule,
- 1 kWh = 3600 joules
- 1 kWh = 860,22 calories
- La récupération de 8.5 °C d'un débit d'eau de 10 m<sup>3</sup>/h fournit 100 kWh. Si la puissance nécessaire pour le chauffage d'un appartement est de l'ordre de 5 kWh, alors le débit d'eau à prélever sur la nappe sera de 0,5 m<sup>3</sup>/h pour un appartement.



Pour un immeuble de 200 appartements, le débit d'eau doit être de l'ordre de 100 m<sup>3</sup>/h.

C'est un énorme avantage en matière d'économie d'énergie.

Que représente l'énergie souterraine stockée dans la nappe phréatique du site de GRENOBLE ? Cette énergie souterraine, qui inclut le **gaspillage d'énergie lié aux activités urbaines, peut-elle être récupérée ? Si oui, comment et dans quels secteurs ?** Quelles sont les principales contraintes et limites techniques, administratives, réglementaires,.... De l'énergie électrique est nécessaire pour le fonctionnement d'une pompe à chaleur. **Le rapport entre l'énergie thermique récupérée et l'énergie électrique dépensée est appelé Coefficient de Performance, COP.** Une pompe à chaleur sur eau de nappe a un COP compris entre 3 et 5,5 suivant les conditions de fonctionnement : cela signifie que pour 1 kWh dépensé on récupère entre 3 et 5,5 kWh.

**Une pompe à chaleur sur eau de nappe a un COP compris** permet l'alimentation de logements individuels, d'immeubles, et même de réseaux de chauffage urbain.

Quelques projets ont été réalisés dans notre ville (nouveau quartier de l'ancienne caserne de Bonne, presque ille au voisinage de la confluence DRAC-ISERE, etc....).

C'est un énorme avantage en matière d'économie d'énergie. Dans les nouveaux quartiers en développement, la ville a adopté le système pompe à chaleur, mais le potentiel géothermique reste encore peu utilisé, malgré des conditions techniques et économiques particulièrement favorables dans de vastes secteurs.



**Boulangerie Pâtisserie  
Traiteur**

*Pause-café - Pause déjeuner*

**Martine Lenoir**  
**06 21 09 72 70**

**15, Avenue Rhin et Danube - 38000 Grenoble**  
**Tél. : 04 76 49 80 68**

# Economie d'énergie

(suite)

## 2. Potentiel géothermique du site de Grenoble

Nécessité d'organiser l'espace et les implantations de pompes à chaleur :

Pour qu'il n'y ait pas recyclage par le pompage d'une partie de l'eau froide réinjectée, la distance et la position des 2 ouvrages d'un même doublet doit être réalisées en relation avec la direction des écoulements souterrains : un rejet réalisé à l'amont d'un pompage suivant la direction de l'écoulement souterrain créerait un panache froid qui s'écoulerait vers le pompage et serait complètement repris par le pompage. Le potentiel thermique du système serait ainsi détruit. De même, les écoulements souterrains de deux installations voisines de doublets géothermiques ne doivent pas interférer. On conçoit qu'il y a une **nécessité d'organiser et contrôler les installations successives des doublets géothermiques, ou même d'optimiser les implantations pour une bonne utilisation du site géothermique.**

Une analyse conduite en 1985-87 par SOGREAH/ARTELIA a montré que l'énergie géothermique disponible dans la nappe à faible profondeur était globalement de l'ordre de 100 mégawatts. L'analyse est fondée sur l'implantation judicieuse de doublets géothermiques dimensionnés pour pomper au total 8640 m<sup>3</sup>/h. **Une organisation théorique optimale** permettrait en effet l'installation d'une vingtaine de grosses installations de doublets, chacune ayant un débit de projet de 120 l/s (soit 432 m<sup>3</sup>/h) pour le chauffage d'environ 800 \* 20 = 16 000 logements. Le choix judicieux des localisations des ouvrages permettait la non interférence entre les installations. Pour cette étude, SOGREAH/ARTELIA a utilisé ses archives et des **données transmises par la ville de Grenoble : en particuliers les cartes et données**

piézométriques qui permettent de déterminer les directions des écoulements souterrains. Cette étude a été actualisée en 2006.

## 3. Présentation sommaire de la nappe de l'agglomération de Grenoble :

La nappe s'étend dans la plaine alluviale du DRAC et de l'ISERE, depuis le Pont de PONT DE CLAIX à l'amont, jusqu'à la confluence des deux rivières à l'aval. Elle est bordée à l'Ouest par le massif du Vercors, au Nord par l'Isère, à l'Est par les collines qui bordent le massif de Belledonne et au Sud par la colline de CHAMPAGNIER. **Seule la partie supérieure des sédiments déposés principalement par le Drac et l'Isère est bien connue. Son épaisseur est comprise entre 10 et 40 mètres. Elle contient l'eau de la nappe alluviale.**

Les coupes hydrogéologiques ci-après montrent cette partie supérieure des dépôts sédimentaires et les contacts entre le lit des rivières et les sédiments aquifères.

A la base de ces dépôts sableux et graveleux on trouve une couche de sédiments argileux, probablement d'origine lacustre. La couche argileuse est considérée comme le substratum de la nappe alluviale.

CARTE 1 (voir page 9) - Piézométrie, direction moyenne des écoulements souterrains, et potentiel de pompage. (Au cours d'une saison, la direction peut localement varier de plus de 10 degrés).

La carte ci-avant fournit les caractéristiques hydrogéologiques suivantes :

- la surface piézométrique en période d'étiage. **Le Drac alimente la nappe** à travers ces berges perméables sur une longueur de plus de 12 km. Au Nord **l'Isère draine la nappe**. Cependant au nord des boulevards Joseph VALLIER et FOCH, **la nappe**

**est fortement drainée par le réseau des collecteurs.** Certains collecteurs ont en effet été réalisés pour limiter et contrôler les remontées de la nappe et permettre l'urbanisation de la ville, en particulier dans les secteurs BERRIAT et EAUX-CLAIRES. Des collecteurs étaient, à l'origine, de simples fossés. Ils ont été transformés en collecteurs fermés. Dans la vieille ville, le drainage impose de faibles battements à la surface de la nappe : variations inter saisonnières de quelques décimètres seulement, alors qu'au sud de Grenoble, elles peuvent être de l'ordre de 2 mètres.

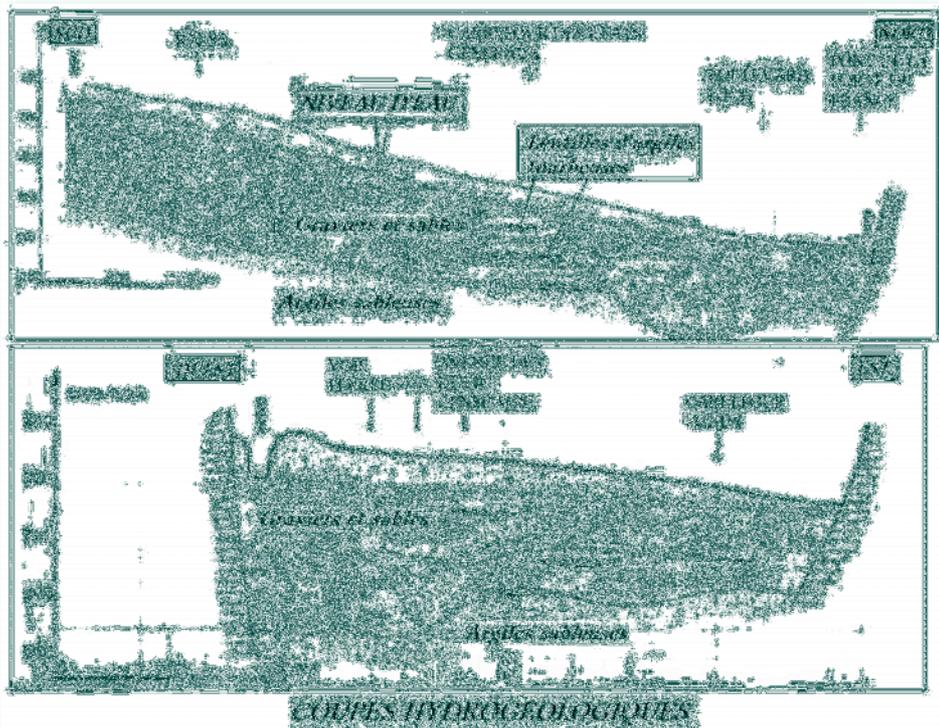
- Les secteurs de meilleures perméabilités, les plus favorables à l'exploitation des eaux de nappe par forage.

- Les directions des écoulements souterrains : ils sont perpendiculaires aux courbes de niveau de la carte piézométrique. **Une pompe à chaleur sur eau de nappe a un COP compris** La partie Nord et Nord-est (en grisé sombre sur la carte), de plus faible perméabilité, est marquée par des sables très fins ou même argileux, liés à des dépôts sédimentaires apportés par l'Isère (les sablons de l'Isère). Dans la partie Ouest on retrouve des graviers du cône de déjection du Drac. Dans ce secteur, l'épaisseur des alluvions saturées en eaux et de bonne perméabilité est de l'ordre de 20 mètres.

L'eau s'écoule lentement à travers les sédiments, à une vitesse comprise en moyenne entre 5 et 50 mètres par jour. (Il faut environ 2 ans à une particule d'eau partant du Drac à COMBOIRE pour arriver dans l'Isère).

## 4. Quelques contraintes d'implantation d'un doublet géothermique.

L'une des **contraintes limitant l'exploitation** des eaux souterraines pour les systèmes de pompe à chaleur est liée à la **qualité chimique de l'eau**. Certains secteurs présentent en effet de **forts risques de corrosion** des équipements électromécaniques et hydrauliques. Ces secteurs sont localisés principalement dans la partie Nord-est de l'agglomération. **Pour tout projet, une analyse chimique de l'eau de la nappe est indispensable.** Par ailleurs, on doit rappeler que de nombreuses industries se sont implantées dans la cuvette grenobloise depuis plus de 100 ans. L'eau de la nappe est marquée par cette longue utilisation du sol et du sous-sol. Les rejets des activités urbaines ont également pollués les eaux souterraines (trafic routier, ...). Des pollutions anciennes peuvent rester stockées notamment dans des couches de faible perméabilité (lentilles d'argile). Des pompages peuvent les libérer. Certains produits anciennement fabriqués, parfois fortement toxiques, ne sont pas analysés par les laboratoires. Pour cette raison, l'eau au-dessous de la zone urbanisée n'est pas considérée comme potable et doit être utilisée avec précaution, sans mélange avec le réseau d'eau potable. **Une autre contrainte est la profondeur de l'eau sous le sol.** Le rejet provoque une remontée locale de la nappe. La nappe doit être à une profondeur suffisante pour que le rejet puisse fonctionner sans risque de submersion ou d'inondation du sol. Le débit de projet et les



caractéristiques du puits de rejet doivent être adaptés à cette contrainte. **Les données hydro-géologiques disponibles indiquent que le quartier des Eaux-Clares et l'un des plus favorables pour l'implantation de doublets géothermiques :**

- eau en étiage située entre 4 et 5 m sous le niveau du sol, excellente perméabilité des terrains, et épaisseur aquifère supérieure à 20 mètres ; (Les plus grosses installations géothermiques existantes prélèvent moins de 700 m<sup>3</sup>/h, alors que le potentiel de pompage est localement de l'ordre de 2 000 m<sup>3</sup>/h).
- qualité de l'eau à priori favorable,
- bonne alimentation en eau depuis le DRAC.
- température des eaux souterraines supérieures à 14 °C.

**On doit toutefois noter que le colmatage par la METRO en 2011 des collecteurs VALLIER et IRVOY a réduit localement ce bon potentiel :** les rejets des doublets géothermiques risquent d'aggraver localement les risques de submersion des sous-sols provoqués par les travaux de la METRO.

### 5. Démarches administratives pour la réalisation d'un doublet géothermique :

Les démarches administratives sont complexes pour les grosses installations. Les autorisations ou déclarations dépendent du **code minier et du code de l'environnement, LOI SUR L'EAU**. Cependant pour les installations dites de **minimes importances, les procédures sont simplifiées**. (Article 17 du décret 78-498 : *sont considérés comme exploitation géothermique à basse température de minime importance, les prélèvements de chaleur souterraine dont le débit calorifique maximal possible calculé par référence à une température de 20°C est inférieur à 200 thermies par heure (232,4 kW), et dont la profondeur du forage est inférieure à 100 mètres. Ces exploitations de minime importance sont soumises à simples déclarations à la préfecture, par lettre recommandée avec accusé de réception au moins un mois avant la mise en service, article 131 du code minier*).

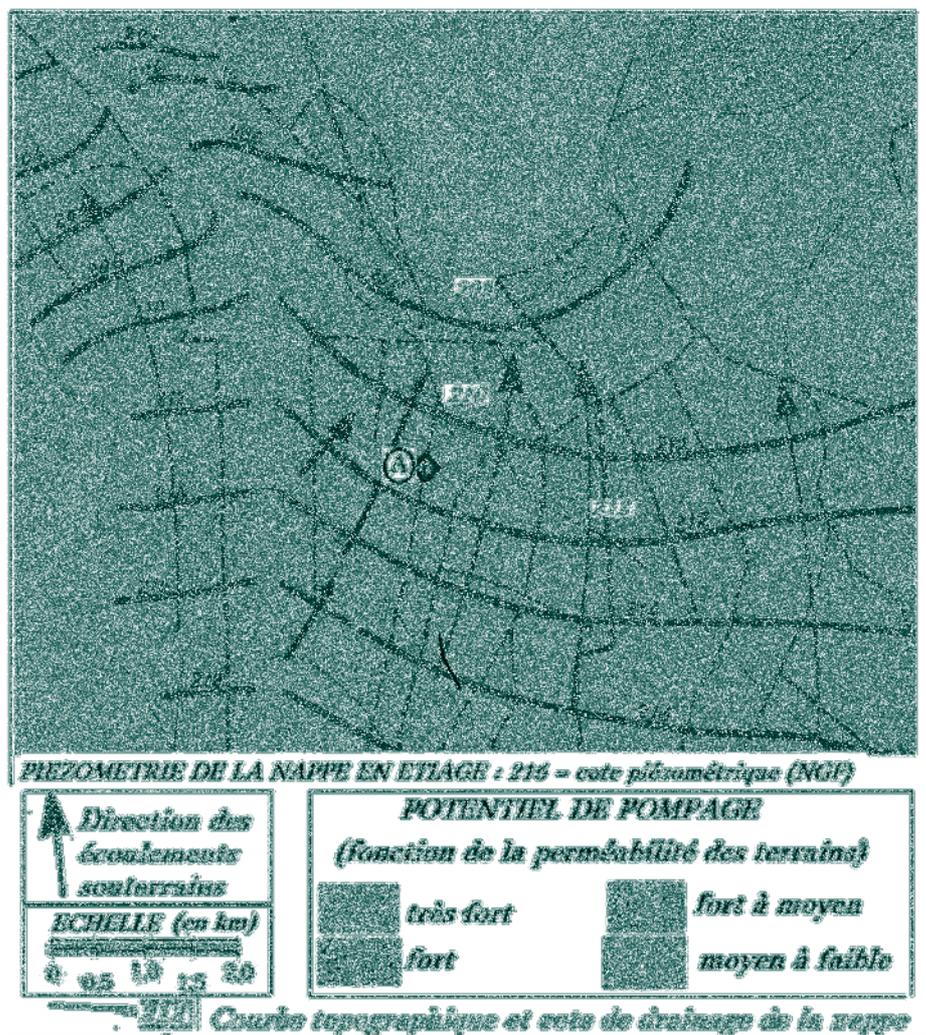
### 6. Conclusions :

**L'énergie thermique contenue dans la nappe d'eau de notre sous-sol est :**

1. Une énergie renouvelable gratuite issue du rayonnement solaire et de la récupération des pertes thermiques liées aux activités urbaines.
2. Une énergie disponible sur de vastes secteurs, non influencée par les variations climatiques saisonnières. La température des eaux souterraines est en effet très stable dans le temps.

Depuis plusieurs années la France s'est engagée à développer les énergies renouvelables afin de réduire sa dépendance énergétique aux énergies fossiles, et de diminuer ses émissions de gaz à effet de serre. Elle s'est fixé des objectifs nationaux dont l'augmentation de la production de chaleur d'origine renouvelable, dont la géothermie.

La nappe alluviale de Grenoble est en grande partie située en secteur favorable à l'implantation de systèmes de récupération d'énergie renouvelable par pompage de l'eau souterraine. La Pompe à Chaleur associe compétitivité économique et respect de l'environnement et s'intègre dans le cadre de la diminution des énergies fossiles. La nappe alluviale de Grenoble renferme un trésor géothermique **qui semble insuffisamment utilisé**. Suite à l'étude de SOGREAH/ARTELIA DE 1985-87, il



n'y a pas eu création d'une organisation permettant d'exploiter au mieux ce gîte d'énergie renouvelable. On peut penser à l'éventuelle ignorance des décideurs, mais il faut reconnaître que la réglementation française en matière de responsabilités portant sur l'utilisation des eaux souterraines, est mal adaptée à l'émergence d'un organisme de gestion globale de la géothermie d'un secteur. De la résulte, dans certaines villes où le développement des doublets géothermiques été anarchique, de nombreux conflits d'usage liés à des problèmes d'interférence. Il faut espérer que la nouvelle compétence GEMAPI (gestion des eaux, des milieux aquatiques et prévention des inondations), attribuée dans notre agglomération à la METRO, conduira à une prise en compte responsable et intelligente de la nappe alluviale. Une bonne organisation des prélèvements et rejets par doublets géothermiques pourrait intégrer d'autres objectifs que la récupération d'énergie. Trois autres objectifs pourraient être facilement intégrés :

1. La récupération des eaux de nappe qui actuellement passent dans le réseau d'égoûts et perturbent le fonctionnement de la station d'épuration du FONTANIL. La METRO pourrait ainsi élégamment respecter la réglementation qui impose l'arrêt des intrusions des eaux de nappe dans les réseaux d'égoût.
2. Le contrôle des niveaux de la nappe et la compensation de l'effet du colmatage des drains VALLIER et IRVOY.
3. Une amélioration de la protection contre les crues de nappe. Un dispositif judicieusement implanté, comprenant au minimum entre 5 et 10 doublets géothermiques pourrait jouer ce quadruple rôle, pour un débit total de projet de l'ordre de 2000 à 3000 m<sup>3</sup>/h. Un couplage éventuel avec le réseau de chaleur existant

est à examiner. Le réseau piézométrique de Grenoble est d'une grande importance. Il a été progressivement mis en place par le service des eaux depuis plus de 60 ans dans le but de connaître la nappe, son fonctionnement, la qualité physico-chimique des eaux, les contraintes pour la réalisation des fondations, la création de parkings souterrains, l'analyse de l'effet des travaux sur les rivières (abaissement du seuil de l'ILL par exemple),... Des mesures périodiques et en continu sont normalement réalisées et permettent de dresser "l'ébauche d'un état de santé" de notre sous-sol. Il comprend actuellement près d'une centaine de points de mesures (piézomètres). La valeur de ce patrimoine est de l'ordre de quelques millions d'Euros (coût de reconstruction). Dans le cadre de la loi GEMAPI, la gestion de ce réseau a été transférée à la METRO. Il faut espérer que ce transfert n'a pas entraîné des pertes d'archives ou de compétences. Il serait décourageant de voir détruire la somme gigantesque d'efforts de techniciens qui ont fait vivre ce réseau, par des indécisions, la dilution des compétences et l'ignorance des besoins associés aux mesures de nappe. La gestion de cet important réseau de piézomètres pourrait être modernisée par la mise en place de télémesures, télétransmission et télégestion associée à un contrôle et validation des données saisies pour des logiciels experts, et bancarisation des informations pour une large diffusion des données. Ce réseau pourrait également être utilisé pour une meilleure connaissance géochimique des eaux souterraines : identification de la présence éventuelle de produits toxiques. La Ville de GRENOBLE semble intéressée par la poursuite des mesures relatives à la nappe, notamment pour ses gros projets de doublets géothermiques.

# Organigrammes

## • Direction de Territoire 1

Une assistante  
**Maryline BONNAMY**

Direction de Territoire  
**Valérie CHENEVIER**

Un chargé de concertation  
**Abdelkader BERHAIL**

**MDH Chorier Berriat**  
1 Directeur MDH  
**Matthieu WARIN**

Accueil / Accès aux droits  
Un coordonnateur Accueil  
**Emmanuelle HEHN**

Développement Social

2 Référents Accueil  
**Evelyne NEYROZ**  
**Chantal BARRAL BARON**  
+ 50% secrétariat  
2 Secrétaires d'Accueil  
**Sabrina EL OUARDANI**  
**Nathalie VIZZINI**  
**Keltoum HASSOUN**  
3 Agents d'entretien  
**Rachid MALEK**  
**Isabelle MOLLIET**  
**Valérie MAZZOLENI**  
1 Référent salle rouge  
**Mariama BAH**

1 ADL  
**Véronique VIC**  
1 Référent Famille  
**Sylvie DEL CONSOLE**  
1 Ecrivaine Publique  
**Sylvie AUCEJO**  
1 Animatrice ASL  
**Agnès ROCHE**  
1 Responsable PAGI  
**Louis RENAUD**  
1 AAGI  
**Marie HOLST**  
1 ASPA référente  
**Catherine MEIDINGER**  
1 ASPA  
**Isabel ALGOUD AVILA ORTUNEZ**  
1 ASPA  
**Meriem KHOUTIR**

Familles  
Accès aux droits  
Personnes Agées  
EPA PINAL

### ASSOCIATION

1 Comptable  
**Thierry MONJO**  
1 Secrétaire 50%  
**Sabrina EL OUARDANI**

3 Animatrices  
**Astrid LIGIER**  
**Camille LAPRAY**  
**Mireille VENUAT**  
+ *Animateurs CLSH Occasionnels*

Enfance  
DS

## • Direction de Territoire 3

**Direction de Territoire**  
Bénédicte WAGNON-Directrice

**MDH Anatole France**  
Laurence GAUTIER  
Directrice

**Pôle développement social**  
Agents de Développement Local  
**Clémentine FAJOLLE**  
**Emma LEGRAND**  
1 Référente famille  
1 Ecrivaine publique  
1 Adulte relais

**Pôle accueil et accès aux droits**  
Coordonnatrice accueil  
**Laurence PAVESE**  
1 Assistant administratif  
2 Référentes accueil  
1 Agent accueil  
3 Agents d'entretien

**PAGI**  
**Espace Bouchayer**  
Responsable  
**Marie-Aimée MARTIN**  
1 AAGI  
1 ASPA

**Espace de Vie Sociale (EVS)**  
1 Animatrice socio-culturelle

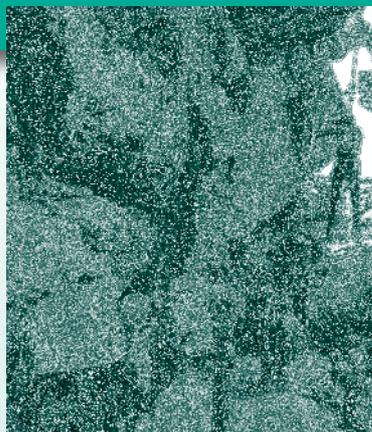


## ■ Ça s'est passé au printemps

### Un mois de mars dédié aux droits des femmes avec :

- la soirée ciné-famille dans le cadre du Festival Les dérangeantes devant plus de 90 personnes pour le très beau film d'Otto Bell *La jeune fille et son aigle*. En partenariat avec le planning familial et la Maison de l'enfance Bachelard.
- l'exposition *Je m'affiche*, galerie de portraits d'enfants et d'adolescents qui revendiquent leur identité, loin des clichés assignés et des stéréotypes. Ils s'affirment et s'affichent en jouant avec les formes, les couleurs et les mots. Autant de supports retraçant le fil de vives discussions conduites lors d'ateliers au cours de l'hiver. Une exposition à redécouvrir le 6 juin, pour la journée de restitution des projets « Jeunes pour l'égalité » au Forum de Grenoble Alpe Métropole : 3 Rue Malakoff à Grenoble.

Puis, le printemps a fait la part belle aux utopies avec des vacances sous le signe de **L'imaginaire au pouvoir**. Plus de 190 enfants et adolescents différents ont fréquenté la MJC durant ces 10 jours. Ils ont bénéficié de propositions aussi variées qu'un laboratoire créatif pendant 3 jours avec une plasticienne qui a accompagné la confection de pavés poétiques, des ateliers radio philosophie en partenariat avec la Belle électrique et Radio Campus, des ateliers contes, de la sérigraphie, des sorties en montagne, etc. Les adolescents ont mené un projet autour de la presse : rencontre de journalistes, de dessinateurs, des ateliers de caricatures à la MJC, et la création d'une émission radio en partenariat avec Le Prunier Sauvage. Ces vacances ont été clôturées par une très belle soirée familles avec des expos, des ateliers de sérigraphie en familles, des jeux, la diffusion de l'émission des grands philosophes, etc. Certains sont repartis avec leur tee-shirt « fait maison » **Rêve Général**. Nous avons aussi invité l'équipe de la bibliothèque Eaux-Claires Mistral pour des lectures sur le thème de mai 68. Le public présent s'est laissé porter par la folie douce de lectures poétiques et engagées, entre des éclats de rires et l'envie d'accompagner les chanteurs sur l'air de Bella ciao !



### Attention rendez-vous exceptionnel

**du 11 au 16 juin.** La MJC vous propose une semaine dédiée au bien-être. Chaque participant des ateliers gym douce, dynamique et sur rouleaux peuvent inviter l'une de leurs connaissances à venir découvrir les bienfaits de ces activités physiques pour toutes et tous !

## ■ Ça se passe cet été

**Du lundi 9 juillet au vendredi 3 août** puis du lundi 20 au vendredi 31 août, l'accueil de loisirs de la MJC accueillera les enfants et préadolescents de 3 à 13 ans. Tout au long de l'été les inscrits bénéficieront de deux sorties pique-nique chaque semaine : découverte de l'environnement avec des balades en montagne, à pied ou à dos d'âne, des visites de fermes pédagogiques, des sorties baignades en piscine et en milieu naturel, de la pêche à la ligne, et quelques surprises... bref autant d'occasions de passer des vacances réjouissantes avec des copains de son âge !

**Du 23 au 27 juillet**, certains participeront à la semaine montagne en partenariat avec la Maison de la montagne de Grenoble. Le groupe d'enfants et préadolescents sera accompagné par des guides dans des activités aussi variées que l'escalade sur paroi naturelle, la via-ferrata, la course d'orientation et pour clore cette belle semaine, une randonnée avec une nuitée en refuge. De beaux souvenirs en perspective pour nos petits grenoblois.

Au-delà de ces propositions, des ateliers s'articuleront autour du thème des **voyages musicaux** : des mélodies qui traversent les océans, des airs qui évoquent des aventures intrépides, des comptines qu'on se transmet de génération en génération et des refrains dans toutes les langues. Nous pourrions même en faire une comédie musicale ! Pour ce, nous accueillerons des intervenants spécialisés pour des stages tels que du cinéma d'animation, de l'éveil musical, du chant, de la danse, etc...

La participation à ces stages est sans surcoût pour les familles. Le programme détaillé des activités est disponible dès fin juin, sur le site internet de la MJC : [mjceauxclaires.fr](http://mjceauxclaires.fr) Cette année encore, les séjours proposés par la MJC des Eaux Claires permettent à 16 enfants et 25 adolescents d'expérimenter des

joies de la collectivité dans le cadre somptueux des Gorges de l'Ardèche. En camping et en colo, il se passe toujours mille aventures, que les participants se feront une joie de vous raconter, lors de la soirée de rentrée... le vendredi 28 septembre dès 18h à la MJC des Eaux Claires.

## ■ Ça se passera à la rentrée

### Accueil de loisirs 3/13 ans - mercredis

Pédibus possible pour les inscriptions régulières avec les écoles La Savane, Painlevé et Sidi Brahim.

Inscription le mardi 4 septembre 2018 dès 16h.

**Activités adultes à l'année : bien-être, remise en forme et pratique artistique**, Gym, yoga, poterie, photo, piano, patchwork.

Tarif dégressif pour plusieurs activités et pour les bénévoles qui encadrent de l'accompagnement à la scolarité pour les élèves en difficulté. Inscriptions dès le mardi 11 septembre de 14h à 19h.

**Activités enfants à l'année : danse, piano, poterie, éveil à la danse**

Inscriptions dès le mardi 11 septembre de 14h à 19h

**Activités périscolaires avec les écoles La Savane et Painlevé**

Inscription lors du forum des associations du secteur 3 : le samedi 15 septembre de 10h à 12h.

### Soirée de rentrée – ouverte à tous

Chacun apporte une spécialité culinaire à partager, la MJC s'occupe de vous proposer des jeux pour tous, des projections de photos, et de nombreuses informations utiles pour la rentrée. Autant d'occasions de pousser la porte pour venir à la rencontre d'autres adhérents et de l'équipe. vendredi 28/09 dès 18h

### MJC des Eaux Claires

33, rue Joseph Bouchayer 38100 Grenoble

04 76 49 15 01

[mjceauxclaires@wanadoo.fr](mailto:mjceauxclaires@wanadoo.fr)

Pour plus d'informations

rendez-vous sur le site internet de la MJC :

[www.mjceauxclaires.fr](http://www.mjceauxclaires.fr)

Et sur notre page facebook.



# RESSEMELAGE DRAC

REPRODUCTION TOUTES CLÉS  
CORDONNERIE "Gravure" tampons

53, boulevard Joseph Vallier - Tél./fax : 04 76 96 52 28

## Christine coiffure

femmes • hommes • enfants

Nouvelle équipe  
Prix intéressants

### OUVERTURE

Mardi, jeudi, vendredi de 9 h 00 à 18 h 30 non stop  
Samedi de 8h30 à 17 h 00 non stop  
Fermeture le mercredi

2 rue Henri Moissan  
38100 Grenoble - Tél. : 04 76 96 17 80

PRIX SPECIAL ETUDIANTS

## La Boucherie des Grands Boulevards



*La tradition au Naturel*  
Congés annuels : du 28 juillet au 21 août 2018  
[www.boucherie-remy.fr](http://www.boucherie-remy.fr)

Ouverture du mardi au dimanche midi de 7 h 00 à 12 h 30 et de 15 h 00 à 19 h 30  
56, bd Joseph Vallier - 38000 GRENOBLE • Tél. 04 76 96 36 92

## Crédit Mutuel des Eaux Claires

**La banque à qui parler  
au service du quartier**

Horaires d'ouverture :

du mardi au vendredi 8h30 - 12h/13h00 - 17h30

samedi 8h30 - 12h

**Guichet automatique 24 h/24 - 7 jours/7**

46, bd Joseph Vallier - 38000 Grenoble  
N° Indigo: 0 820 366 276

à voir



### ANTENNES MAIRIE DE QUARTIER

Secteur III S.O 1, 68 bis rue Anatole France 04 76 20 53 90  
Secteur I N.O 10, rue Abbé Grégoire 04 76 96 67 72



### PHARMACIENS

BOURGAT-CUNY, 57 Bd J. Vallier 04 76 96 65 47  
HERVÉ 61, rue des Eaux-Claires 04 76 96 43 52  
PHARMACIE DES EAUX-CLAIRES 22, Bd J. Vallier 04 76 96 04 14  
PH. DES REMPARTS 2, av. Rhin-et-Danube 04 76 21 57 78  
PHARMACIE ST JEAN 8, Bd J. Vallier 04 76 96 20 70



### DENTISTES

CALIGULA 14, rue des Eaux-Claires 04 76 21 31 64  
TATIN 14, rue des Eaux-Claires 04 76 21 31 64



### PEDICURES/PODOLOGUES

COHEN-DE-LARA Christine 53, Bd J. Vallier 04 76 49 57 84  
FORTIN Justine 2 Av. Rhin et Danube 04 76 96 13 89  
MONTIS-SHAFFUSER Jessica  
2, cours de la Libération 04 76 96 11 58  
ODEYER Alexandra 22, Crs de la Libération 04 76 48 01 02  
GONZALEZ Mariette 53 Bd Joseph Vallier 04 76 49 57 84  
VALAGEAS Geoffrey 2 Av. Rhin et Danube 04 76 96 13 89



### LABORATOIRES D'ANALYSES MEDICALES

LABO EURO FINS 2, Av. Rhin et Danube 04 76 21 21 36  
LABO EURO FINS 28, Cours de la Libération 04 76 21 23 63  
MUTUALISTE des EAUX-CLAIRES  
8, rue Docteur Calmette 04 76 70 89 20  
ORIADE 2 Bd, J. Vallier 04 76 96 23 22



### INFIRMIERS

CATANE INFIRMIER 2 rue Moissan 04 76 16 86 17  
DELAUNAY Muriel 17, rue Henri Dunant 04 76 70 11 53  
LIAS Camille 60, Bd J. Vallier 04 76 48 45 74  
PUIGPINOS Martine 17, rue Henri Dunant 04 76 70 11 53



### PSYCHOLOGUES CLINICIENNES

ASSOIGNONS Stéphanie 20, Rue Guynemer 06 62 35 97 62  
GRECO Danièle 2, Cours de la Libération 06 75 96 55 06  
HONORÉ Martine 120, Crs Jean Jaurès 04 76 23 38 28  
FLEURIER Marie 12, rue André Rivoire 07 68 80 48 78



### PSYCHOLOGUE périnatalité

SAINT-PERE Louise 2, Av. Rhin et Danube 06 63 16 22 31



### PSYCHOMOTRICIENNE

BLOCH Isabelle 20, Rue Guynemer 06 85 80 01 95

• PILAFFIT 4, Rue Charles Lory  
(Cours de Pilates)

04 76 96 52 51

# Service Le service



## KINESITHERAPEUTES

BEAUD Alix, 12 rue André Rivoire	09 72 40 90 90
BLAIN Gaëlle, 2 av. Rhin et Danube	04 76 49 57 29
BORDEL Elise, 6 rue Charles Lory	04 76 48 61 11
BROSSON 16, Crs de la Libération	04 76 21 71 62
BUSI Françoise 35, rue Marbeuf	04 76 21 70 76
CAPLANNE Elodie 12, rue André Rivoire	07 82 08 09 55
CASAGRANDE M. 33, Rue André Rivoire	04 38 12 09 14
CLOITRE Françoise 6, Rue Charles Lory	04 76 48 61 11
COQUET Christelle 35, rue Marbeuf	04 76 21 70 76
HERVÉ P. 2, Ch. des Marronniers	04 76 70 11 99
JAROUSSE Anaïs 35, rue Marbeuf	04 76 21 70 76
MUSSO C. 2, Av. Rhin-et-Danube	04 76 49 57 29
ROBERT-NEUVILLE Céline 6, rue Charles Lory	04 76 48 61 11
ROLLAND Bernard 7, Rue Pierre-Termier	04 76 21 32 96
ROLLAND Eric 7, Rue Pierre-Termier	04 76 21 32 96



## OSTEOPATHES

CAPLANNE Elodie 12, rue André Rivoire	07 82 08 09 55
CORNEBIZE Pascal, 10, Rue J. Veyrat Tél./Fax:	04 76 21 31 36
LECOURT Pauline 2, Crs de la Libération	09 73 15 82 00
	07 83 99 06 38
SOUBEYRAN Emmanuelle 12, Rue A. Rivoire	04 58 00 52 21



## SAGES-FEMMES- ACUPONCTURE

RAYMOND Amélie 2, av. Rhin et Danube	04 76 48 51 17
--------------------------------------	----------------



## ORTHOPHONISTE

ROCH Anne-Lise, 3 Av. Rhin-et-Danube	06 07 88 51 54
	04 76 84 05 88



## ORTHOPTISTE

REY Véronique 47, Bd J. Vallier (Centre Basse Vision)	06 74 84 22 03 - Fax : 04 76 96 04 32
---	---------------------------------------



## REFLEXOLOGIE PLANTAIRE

DURAND Christine 46, Bd Joseph Vallier	06 85 26 47 02
--	----------------



## ASTUCE

Assistance aux Stomisés Urologie,  
Conseils, Ecoute

09 80 99 65 36



De nombreux médecins généralistes  
et spécialistes exercent sur le quartier.  
Vous pourrez trouver leurs coordonnées  
dans les pages jaunes de votre annuaire.

# Estelle Beauté

Institut Beauté

45, Boulevard Joseph Vallier  
38000 Grenoble

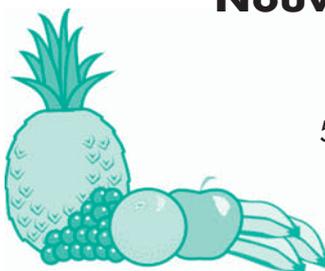
☎ 04 38 12 84 97

## LES FRUITS de la PASSION

Fruits - Légumes

Cerises, pêches, abricots en direct du producteur

**Nouveau** : rayon fromages



SARL FRANCK  
50, bd Joseph Vallier - 38000 GRENOBLE  
Tél. 06 81 37 61 44

**Ouvert Dimanche matin**  
**Fermé lundi et jeudi après-midi**

Connaître l'histoire

## de nos Rues

### La rue Marbeuf

Cette rue court du Sud au Nord dans le quartier des Eaux Claires, entre le « parc de la Savane » et le boulevard Joseph Vallier.

Ce nom évoque deux personnages différents :

- L'un, le comte de Marbeuf était un général français qui participa, en 1768, à la conquête de la Corse dont il fut le commandant militaire. Il fit admettre Bonaparte à l'Ecole militaire de Brienne.
- L'autre est le poète français « baroque » Pierre de Marbeuf, né en 1596 en Normandie, Maître des Eaux et Forêts, (d'où, dans ses vers, son amour pour la nature) et auteur, notamment, de sonnets

et du « Recueil de vers » publié à Rouen en 1628.

- Pourquoi « baroque » ? Le dictionnaire nous donne cette définition : « se dit d'un style architectural exubérant, excentrique ». Peut-être cette appellation vient-elle du fait que notre poète est parfois sorti des sentiers battus de la poésie classique ?
- Son œuvre ? : il écrit, en 1618 un « psaltérion chrétien » et en 1633 le « portrait d'un homme d'état » dédié au cardinal de Richelieu. Mais ce qui l'a fait connaître du grand public, c'est certainement ses sonnets dont le plus célèbre est celui « A Philis » qui associe le thème de l'eau à celui de l'amour.

Jacques Gentil

# Connaissez-vous le service TOTEM ?

## « De la rue au logement »

TOTEM a remplacé, dans les locaux du 51 rue des Eaux Claires l'association ROMS ACTION, David LAUMET (chef de service) et Julien LEVY (sociologue) pour vous faire connaître TOTEM qui vient donc de s'implanter tout récemment sur le quartier des Eaux Claires.

### ***Voulez-vous nous dire la raison d'être et l'origine de votre Service ?***

TOTEM s'inscrit dans le cadre de la politique du « Logement d'abord ». En effet, jusqu'à présent l'accès au logement des « sans domicile » se faisait surtout « en escalier », c'est-à-dire après des expériences de vie en logement provisoire jusqu'au jour où les Services Sociaux estimaient que la personne concernée était capable de vivre de façon quasi indépendante. Mais pour TOTEM, le logement n'est, alors, plus la finalité de l'accompagnement social, mais un outil de départ plus efficace, permettant aux bénéficiaires de se réinscrire socialement et d'accéder plus facilement au monde du travail, aux soins... etc.

### ***Vous appelez TOTEM, un « service », pourquoi ?***

TOTEM a été créé en 2012, en s'inspirant d'expériences concluantes menées à l'étranger (comme au Canada, par exemple)

En fait, TOTEM est porté par 4 associations qui, grâce à leur longue expérience, vont permettre à ce nouveau Service qui en dépend, d'aider toute une frange de population en grande précarité à accéder à une plus grande autonomie et à s'intégrer ainsi peu à peu à une vie normale.

- Le **Relais OZANAM**, (accompagnement socio-éducatif global)
- **L'OISEAU BLEU**, (accès aux soins)
- Le **Centre de Soins ABBE GREGOIRE** (volet sanitaire et risques liés à l'usage des drogues)
- **UN TOIT POUR TOUS** (recherches de logements)

A ces quatre associations il faut ajouter **l'Equipe Mobile de Liaison Psychiatrique Précarité** (Santé mentale et soutien à l'équipe TOTEM)

### ***Et quel est le public concerné ?***

Il s'agit de personnes isolées (parfois en couple), sans enfant et vivant à la rue, cumulant éventuellement plusieurs problèmes de santé et pouvant être accompagnées d'animaux, mais qui n'accèdent pas (ou plus) aux dispositifs d'hébergements traditionnels, et qui désirent accéder à un logement.

### ***Et quel est le personnel qui compose votre Equipe ?***

Il est composé de salariés, et de bénévoles bien sûr !

- 3 Travailleurs « pairs » et 2 Travailleurs « sociaux »
- Une infirmière - Un chef de Service
- Sans compter les bénévoles et les stagiaires

Mais je vois que vous allez me demander ce que signifie « travailleurs-pairs » ... ?

Ce sont des personnes qui travaillent pour TOTEM mais qui ne sont pas embauchées en raison de leurs diplômes éventuels, mais plutôt de leur expérience « de terrain » (comme par exemple des personnes anciennement à la rue). Leur expérience nous est très utile !

Quelques mots sur votre financement ?

Le service TOTEM – de la rue au logement – est soutenu et financé par différents organismes : L'Agence Régionale de Santé (l'ARS) - La Ville de Grenoble - La Métro - La Fondation Abbé-Pierre.

### ***Un dernier mot, pour terminer : donnez-nous un aperçu de votre activité ?***

Depuis le 1<sup>er</sup> Juillet 2015, le Service accompagne 25 personnes, mais reste présent auprès d'une vingtaine d'autres en

attente d'admission, et de 12 personnes sorties du dispositif, mais ceci toujours en collaboration avec le « référent » social de la personne prise en charge. De plus TOTEM mise sur un accompagnement s'effectuant de diverses manières :

- Des Visites à Domicile, une forme d'attention matérialisée par des rencontres au domicile de la personne ou au dehors.
- Un « Lieu-repère » pour lutter contre l'isolement avec des permanences qui permettent à ceux et celles qui le désirent d'échanger avec l'équipe, ou de participer à des animations.
- Enfin une grande réactivité de l'équipe en cas de besoin (médiation, inquiétude, souci de santé ...)
- Le droit à l'erreur : la stabilisation pour des personnes ayant connu un long parcours d'errance prend du temps ! Parfois la personne accueillie désire sortir de son logement de façon temporaire. Ce cas est prévu et géré par TOTEM qui continuera à accompagner la personne jusqu'à sa sortie de crise.
- La demande d'admission pour entrer dans le dispositif TOTEM peut provenir de diverses sources : soit la personne elle-même, soit un Travailleur Social, une connaissance ...

Après le 1<sup>er</sup> contact, une rencontre a lieu avec la personne intéressée et si cette personne souhaite persévérer, sa demande sera présentée à la prochaine commission d'admission. *Un grand merci pour avoir accepté d'éclairer nos lecteurs !*

**TOTEM** - de la rue au Logement  
41 rue du Vercors - 38000  
ou 51 rue des Eaux Claires - 38100  
04 76 47 30 48 et [totem@relaisozanam.org](mailto:totem@relaisozanam.org)

*Pour la Commission Sociale :  
Jacques Gentil Jacques Desfours*

# Projet Construction Angle Rue Ronserail et Rue des Eaux-Clares

Monsieur le Maire, Monsieur Fristot,

Pour faire suite à la dernière réunion d'information du 27 Février 2018, concernant le projet de construction rue Ronserail/rue des Eaux Claires, nous nous permettons, dans l'esprit d'une co-construction, de revenir sur les points suivants :

Au vu de la maquette élaborée par les architectes, ces derniers n'ont pas respecté le projet présenté antérieurement par la mairie :

- Les espaces verts en bordure de la rue Ronserail seront très limités, voir inexistant. Une coulée verte était promise allant de Salengro au parc de la Savane.

- Nous aurions souhaité une construction RDC+3 maximum, il nous est imposé RDC+4, dans ce cas nous voudrions avoir la certitude que la hauteur du bâti, toit végétalisé inclus, sur la rue des Eaux Claires ne dépasse pas la hauteur des résidences jouxtant le site ( vous reporter à votre courrier du 07 Août 2017 ref: VD/DUA/-SPU/EM/RC/VF/2017-29 ).

- Nous sommes également déçus par l'aspect global de la construction qui ne s'intègre pas bien à l'équilibre architectural harmonieux du quartier (face à la Villa Claire 55/57 rue des Eaux Claires et près de la résidence La Fontaine Bleue 44/46 rue des Eaux Claires).

- Lors de nos premières entrevues le projet comportait de petits logements ( T2/T3 ) ce qui permettrait à des personnes âgées de rester dans le quartier, nous notons que la construction prévoit désormais des T4 et un T5, peu adaptés aux personnes âgées.

- En ce qui concerne la « maison rose » qui doit être vendue à un particulier, nous souhaitons qu'elle reste en état et que son jardin soit exclusivement privatif. Nous vous demandons de tenir compte des gros problèmes de stationnement dans le périmètre adjacent. Vous remerciant par avance de l'intérêt porté à nos observations de résidents désireux de maintenir un bien vivre dans leur quartier, nous vous prions de croire, Messieurs, en l'expression de nos sincères salutations.

Le Collectif Ronserail / Les Lilas

## ROGER RONSERAIL 1890 - 1936

C'était un aviateur français  
« Vengeur de Pégoud »

Mais savez-vous que :  
La rue Roger Ronsérail  
est un lieu où il y aura  
une construction de :

13 logements sociaux  
7 garages semi enterrés  
1 garage à vélos  
1 local commercial  
Et une maison « rose »  
existante, à vendre

C'est aussi :  
Peu d'espaces verts,  
Plus de voitures dans  
des rues déjà encombrées  
Pas de petits logements  
Et un TILLEUL en bonne  
santé qui va disparaître.

Le Collectif RONSERAIL

# A Coiffure

Une équipe de professionnels  
dynamique qui vous attend  
dans un cadre agréable.

48 Bd Joseph Vallier 38000 Grenoble

04 76 96 20 85

# Stationnement résidant

## sur une partie du quartier EAUX CLAIRES

L'UDHEC ayant été sollicitée par des riverains (depuis plusieurs années), nous avons travaillé en commission, avec les élus et techniciens de la Ville pour trouver une solution permettant une meilleure rotation des véhicules en stationnement sur la voie publique.

Sur la base du travail analogue à celui déjà effectué dans d'autres parties de la Ville, nous avons élaboré un questionnaire distribué aux habitants de la zone choisie pour la très grande difficulté à stationner même ponctuellement. À partir des réponses obtenues, la commission de travail a demandé la mise en place d'un **STATIONNEMENT RÉSIDANT**, en zone verte, identique à celui existant sur la ville de Grenoble.

**Le périmètre concerné** est délimité par le boulevard Joseph VALLIER, la rue des EAUX CLAIRES, la rue Joseph BOUCHAYER, le cours de la LIBERATION. Il comprend la rue Louis le CARDONNEL, le début du cours de la LIBERATION, le boulevard Joseph VALLIER en STATIONNEMENT RESIDANT depuis plusieurs années.

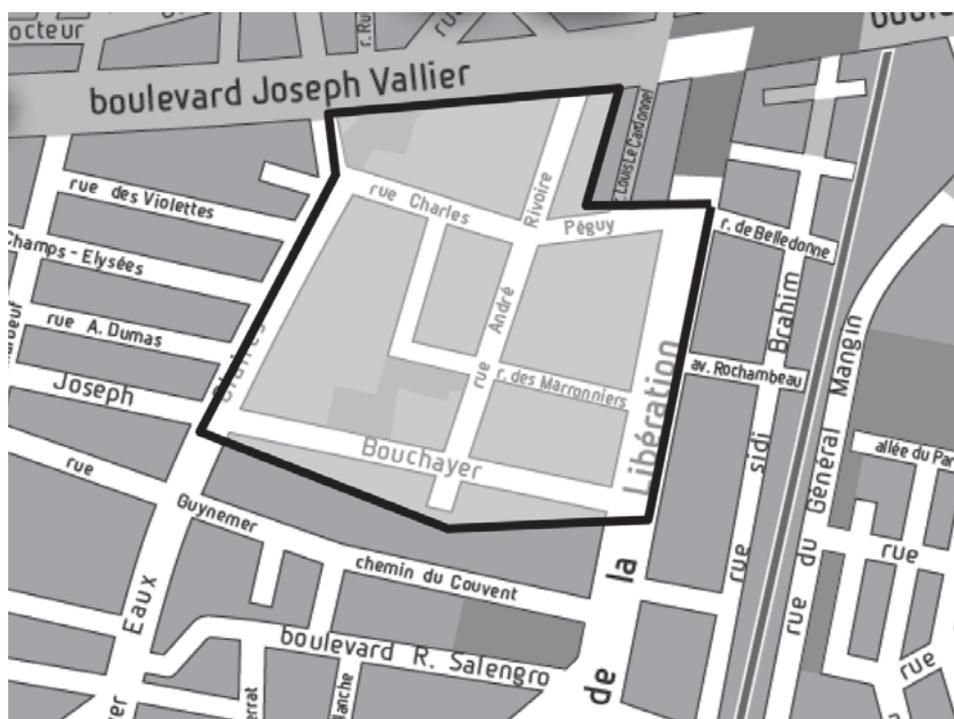
La mise en place effective de la signalétique et des horodateurs devrait être terminée le 18 juin 2018. Le passage des agents de contrôle en sensibilisation aura lieu du 18 juin au 1<sup>er</sup> juillet, **la verbalisation commencera le 2 juillet 2018.**

Les résidents des rues concernées pourront obtenir un macaron résidant.

### • LE MACARON RESIDANT, qu'est-ce que c'est ?

Les résidents (habitants) dont le domicile se situe à l'intérieur d'une zone à stationnement payant peuvent obtenir la délivrance d'un macaron résidant, leur permettant de stationner à un tarif préférentiel dans les zones verte et violette, ainsi qu'en zone orange de 9 h à 10 h.

Le macaron atteste de votre statut de résidant. Il est valable dans le secteur de domiciliation du détenteur, la ville étant divisée en deux secteurs, de part et d'autre du boulevard Gambetta.



**Le macaron donne accès aux possibilités de stationnement selon les 3 formules :**

- le ticket mensuel à 12 €
- le ticket semaine à 9 €
- le ticket journée à 3 €

Attention : vérifiez quotidiennement que le stationnement de votre véhicule est toujours autorisé car certains arrêtés peuvent le suspendre temporairement (ex : travaux de voirie, déménagements...).

### • LE MACARON RESIDANT, qui peut en bénéficier ?

Le macaron résidant est accessible à tous les habitants des zones payantes, rues piétonnes ou enclavées du centre-ville. La délivrance du macaron résidant s'effectue dans les parcs de stationnement **Lafayette, Musée, Hoche, Berriat-Alsace-Lorraine, Europole, Terray et Philippeville**, sur présentation de la carte grise du véhicule et de la taxe d'habitation au même nom et à la même adresse (à défaut, dans la première année d'acquisition ou de location du bien, production du titre de propriété ou du contrat de location).

Le macaron résidant, valable un an, est à apposer de manière visible sur le pare-brise.

### • LE TICKET RESIDANT, où le trouver ?

**TICKET MENSUEL A 12 € :**

- Dans les parkings publics Lafayette, Musée, Hoche, Berriat-Alsace-Lorraine, Europole, Terray et Philippeville.
- sur Internet ([www.grenoble.fr](http://www.grenoble.fr))

**TICKETS JOURNEE A 3 € ET SEMAINE A 9 € :**

- Sur les horodateurs, par simple pression sur le bouton résidant jaune. En fonction de la somme introduite, un ticket journée ou semaine est délivré.

### STATIONNEMENT DES VISITEURS EN ZONE VERTE

Stationnement gratuit de 12h à 14h, et de 19h à 9h

1€50 par heure pour les trois premières heures

9€50 pour huit heures

Robert DARVES-BLANC

# La réintroduction du Castor

Dans la vallée du Drac - Une réalisation de la Ville de Grenoble en 1982.

Le long des berges du Drac le promeneur avisé peut observer des indices caractérisant la présence permanente du Castor : arbres abattus, branches écorcées et rongées en biseau ou en pointe de crayon, cheminements lustrés, traces de griffes lorsque le rongeur rejoint la berge et, plus rarement, l'entrée d'un terrier-hutte à la limite du niveau des eaux. Comme la plupart des vertébrés le Castor est un animal excessivement intelligent, qui a acquis des comportements lui permettant de déjouer l'approche des prédateurs, l'homme y compris. De plus son **activité est surtout nocturne**, plus rarement aux belles saisons en début et fin de journée.

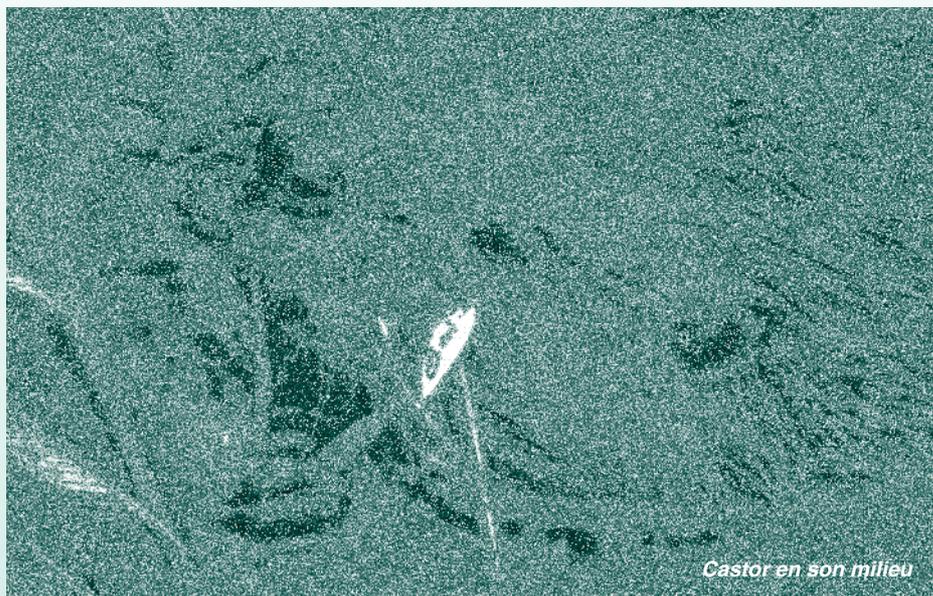
## Une démarche Concertée et Scientifique.

C'est au début de l'année 1982 que le **service des eaux de la Ville de Grenoble** porteur du projet engageait une large concertation avec la Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt (D.D.A.F.), l'Office National de la Chasse, la FRAPNA Isère, EDF, le Muséum d'Histoire Naturelle de Grenoble, les riverains concernés, les Associations de Chasse et Pêche ainsi que les Elus locaux.

## Le site privilégié en bordure des Captages de Rochefort est retenu pour son biotope favorable.

Un dossier projet est présenté à la D.D.A.F chargée d'obtenir les autorisations de reprises des Castors, les subventions nécessaires ainsi que l'aval des Ministères de tutelles. A l'initiative d'Armand Fayard, Directeur du Muséum, un suivi sur le terrain par Radio-trekking est mis en œuvre. (radio-tracking - to "track" : suivre à la trace).

**L'animal est équipé d'un émetteur radio miniaturisé** alimenté par piles. Cet émetteur produit un signal bref et intermittent sur une fréquence fixe. Ce signal est **décodé à distance à l'aide d'un récepteur radio muni d'une antenne directionnelle**. Connaissant la direction du signal l'observateur peut s'en approcher et localiser la source émettrice par plusieurs points de réception. La technicité spécifique de cette méthode fut efficacement maîtrisée par un jeune électronicien motivé, Pierre-Louis Doucet, auquel une étudiante stagiaire (immédiatement affublée du surnom opportun de « Castorette ») vint prêter main forte. Les castors furent capturés par piégeage le long de la vallée du Rhône dans la Drome et l'Ardèche où les producteurs fruitiers les jugeaient indésirables. A la mi-décembre 1982 par une belle matinée ensoleillée le premier Castor, une femelle de 15 kg, retrouva la liberté et un nouveau territoire à conquérir. Dans les trois mois suivants une dizaine de sujets mâles et femelles ont constitué la souche reproductrice ; aujourd'hui, 40 ans après, « les Castors de Rochefort » ont essaimé dans toute la basse vallée du Drac mais aussi la Gresse et surtout les cours de l'Isère et de l'Arc ; donnant à cette opération toute sa crédibilité en Isère et aussi en Savoie.



Castor en son milieu



Aspect sauvage du DRAC : la liberté de pouvoir divaguer dans un large espace.

Le secteur d'introduction du castor bénéficie d'une double protection : il bénéficie d'une part du statut de **Réserve Naturelle Régionale** (depuis juillet 2009, dénommée RNR des ISLES DU DRAC), et d'autre part du statut des **Périmètres de Protection des Captages** d'alimentation en eau de ROCHEFORT. **Dans cette espace doublement sécurisé** contre de nouvelles perturbations anthropiques, **le castor a trouvé toute sa place parmi les quelques 480 espèces faunistiques répertoriées**. Il a été un des éléments pris en compte pour le classement en Réserve Naturelle. Parmi les espèces remarquables on rencontre de nombreux oiseaux (halte migratoire), des amphibiens et reptiles. La réserve naturelle fait également partie de la ZNIEFF « Basse vallée du Drac » (Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique).

## Le Castor Rhodanien

Le Castor d'Europe (castor Fiber L.) est présent dans presque toute l'Eurasie fraîche et tempérée, **depuis au moins cinq millions d'années**. C'est le plus gros rongeur aquatique autochtone. Le castor Fiber L., a joué un rôle majeur dans la configuration des paysages et des hydro-systèmes de plaines alluviales. Ses aménagements ont donné

leur forme à de nombreuses forêts, sélectionné les arbres des zones humides (**toutes les essences aptes à recéper**) ; certains grands changements Eco- paysagers ne seraient simplement ni climatiques ni d'origine humaine mais auraient comme source l'activité permanente des populations de castors.

Il a joué ce rôle jusqu'à sa **quasi-disparition à la fin du XIX<sup>ème</sup> siècle**. Largement surexploité en tant que ressource **pour sa viande, sa fourrure de qualité, et le Castoréum**. Le castoréum est une sécrétion huileuse et odorante produite par des glandes spécifiques que le castor utilise pour marquer son territoire de son odeur – dont des phéromones—, et pour imperméabiliser sa fourrure. Les hommes l'ont utilisé comme pharmacopée (ancienne), avec une efficacité prouvée pour le traitement des maux de tête, et comme l'une des six matières premières animales en parfumerie.

L'espèce en grand danger d'extinction, est protégée en France à partir du début du XX<sup>ème</sup> siècle. Le castor était nommé Bièvre (vieux français), Bèbros (en gaulois), Bever (en breton), Beaver (anglais).

En général les noms propres contenant Bièvre ou Bièvres ont pour origine la présence ancienne du castor. Exemples, dans l'Isère : Rivière la Bièvre ; la plaine de Bièvre.

Cet animal sympathique, **et aussi un peu mystérieux**, peut être un remarquable support d'image pour exprimer des messages dans le domaine de l'environnement et plus particulièrement pour la protection de nos rivières et plus globalement de l'eau.

Bibliographie Documentation S P L Eau de Grenoble Alpes

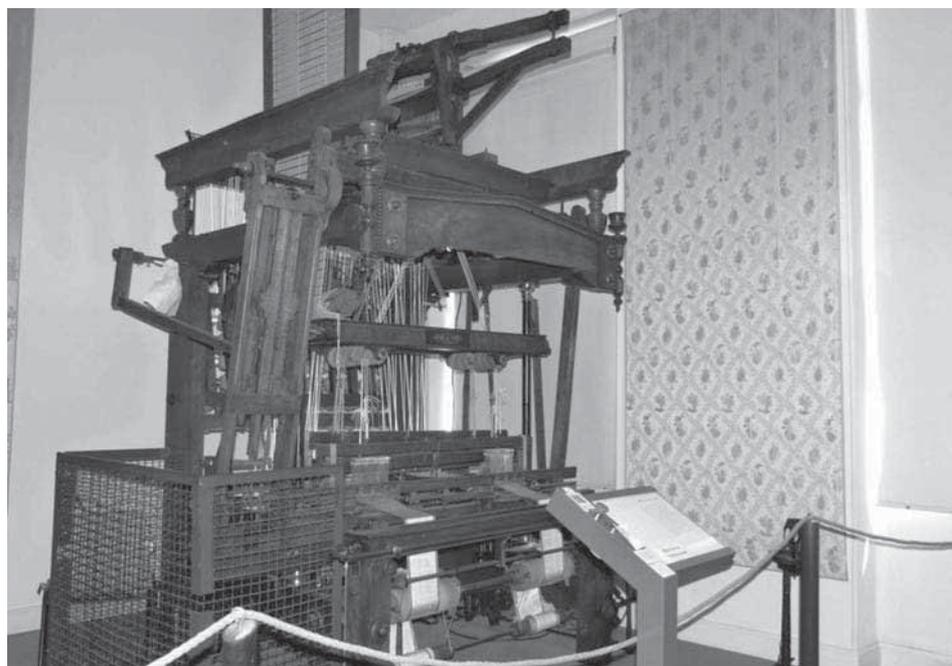
J.P. BOREL, P. JARDIN

# Voyage culturel et de découverte

du 18 mai 2018 en Drôme provençale

**Cette année encore, l'UDHEC a organisé un voyage culturel, permettant à cinquante habitants de découvrir une partie de la Drôme provençale, chargée d'histoire et tellement belle, sous un soleil printanier qu'un léger mistral rendait encore plus agréable.**

Vers 7h30, départ de notre quartier EAUX CLAIRES, avec Régis, organisateur et coordonnateur pour cette journée, précisant le déroulement des heures à venir, visites, repas, achats, faisant naître sur les visages, un enthousiasme grandissant. Ayant atteint la vallée du Rhône à Valence, la végétation méridionale apparaît, avec ses genêts caractéristiques du midi de la France, l'orientation des arbres penchés vers le sud, signe de soumission au mistral qui règne ici en vent dominant, tantôt doux et rafraîchissant, tantôt violent et furieux pour montrer sa puissance. Après une quarantaine de kilomètres, nous quittons l'A7, pour une départementale qui progresse dans les vignes, les champs de chênes truffiers et les champs de lavande. Passant au pied du village perché de Valaurie, dans un champ, de nombreuses pierres travaillées sont entreposées, vestiges de maisons anciennes, témoignage d'un art de la pierre taillée qui remonte à la présence romaine, et que de jeunes artisans font renaître. Quelques kilomètres encore, et le château de Grignan apparaît au sommet d'une petite côte, dans toute sa splendeur de carte postale, perché sur un mamelon rocheux que nous allons gravir à travers les rues du village. La déambulation, vers 9h30, dans la rue principale pleine de rosiers, nous conduit à la place de la fontaine où trône la marquise de



Sévigné, célèbre pour les lettres à sa fille mariée au comte de Grignan. Une dernière rue montante et nous nous trouvons devant la porte d'entrée du château permettant d'accéder à l'esplanade dominée par la très belle façade renaissance du château.

Les visites guidées en deux groupes, au travers des différentes salles restaurées, sont riches des commentaires des accompagnatrices, sur l'histoire de ces lieux, de leurs habitants successifs et des différents mécènes ayant permis la remise en état des bâtiments et l'acquisition des mobiliers d'époque. La vue sur la campagne et villages alentour nous enchantent. Cette visite, plus longue que prévue, nous permet tout de

même, d'arriver à l'Auberge, bistrot de pays de Saint Pantaléon les Vignes, vers 12h30, où un kir maison nous est servi sous les platanes. Puis, le repas permet de retrouver l'énergie nécessaire pour la visite du Musée de la Soie, à Taulignan, village aux onze tours, ceinturé de remparts.

L'accueil sympathique des accompagnateurs de la visite, leurs commentaires détaillés sur l'élevage des vers à soie, la production du fil et sa mise en bobines pour les tisserands lyonnais suscitent de nombreuses questions. Les ouvrières (Les Orphelines), travaillant dans les usines locales venaient de différentes régions de France, placées par les familles, encadrées par des personnels de congrégations religieuses. Déjà 16h30, sept kilomètres encore, et nous voilà devant la cave vinicole de Valréas, petite ville de l'enclave des Papes.

Comment résister aux propositions de goûter tel rouge, blanc ou rosé puisque la conduite au volant ne se pose pas ! Quelques achats, souvenirs ou cadeaux, et notre chauffeur nous ramène sur Grenoble, passant à nouveau dans la campagne provençale, près de Grillon, Grignan, Valaurie. Le retour, animé par les chansons de quelques belles voix, se termine vers 19h30, toutes et tous, heureuses et heureux de cette belle journée.



Robert DARVES-BLANC

# Rencontre DT1 - UDHEC

**Date :** Jeudi 5 avril 2018 (9 h 18 – 10 h 16).

**Lieu :** Salle d'activités de l'Espace Eaux-Clares.

**Présents :**

- Pour la **Direction de Territoire du Secteur 1 (DT1) :**

**Mme Valérie Chenevier**, directrice de territoire Secteur 1,

**M. Abdelkeder Berhail**, chargé de concertation de la DT1.

- Pour l'**UDHEC :**

**Mme Aline Médina**, présidente,

**Mme Juliette Chauvel**, vice-présidente,

**M. Jean-Pierre Cadoux**, trésorier,

**M. Robert Darves-Blanc**, ex-président,

**M. Jacques Desfours**, ex-vice-président,

**M. Bruno Ferrand**, vice-président.

**Excusée :**

**Mme Sonia Yassia**, conseillère municipale déléguée au Secteur 1.

**Objet de la rencontre :**

présenter l'équipe de la DT1, le Projet de territoire, partager les enjeux sur la partie Eaux-Clares, située sur le Secteur 1, et présentation du nouveau Conseil d'Administration UDHEC.

Après le rappel du "temps fort" de présentation du Projet de territoire

[www.grenoble.fr/cms\\_viewFile.php?idtf=10844&path=Votre-territoire-en-actions-Secteur-1-nov-2017.pdf](http://www.grenoble.fr/cms_viewFile.php?idtf=10844&path=Votre-territoire-en-actions-Secteur-1-nov-2017.pdf) ayant eu lieu le 2 décembre 2017 (plaquette

fournie à l'UDHEC, ainsi que la Gazette) et l'indication d'une "coordination" entre les Directions de

territoire des Secteurs 1 et 3, une double "bonne nouvelle" a été donnée :

réfection de la chaussée de la rue Pierre Dupond (pour 60K€), ainsi que celles de la rue Pierre Termier (31,5 K€) et de la rue Charles Gounod.

À noter l'envoi d'une Lettre mensuelle de la DT1.

Prochaine rencontre Inter-structures du Secteur 1 le 3 mai 2018 (10 h-12 h) au 24 bis, rue Ampère.

**Une rue Ampère** qui a été ensuite beaucoup mentionnée dans les questions et demandes des représentants de l'UDHEC :

- chaussée à reprendre entre le n° 77 et le pont de Catane,

- absence de passages-piétons ou quand ils existent, dangerosité de ceux-ci car pas identifiés par les automobilistes, d'où une inquiétude particulière certaine et forte pour les enfants et les personnes à mobilité réduite ...

- présence récurrente de cyclistes sur les ... trottoirs ... malgré la création de pistes cyclables bien identifiées.

Cette même rue avait été aussi à l'ordre du jour de la réunion publique, organisée par l'Union de quartier Berriat St-Bruno Europe, le 28 mars 2018. Via l'écran du radar pédagogique, placé près d'un arrêt de bus, le 30 km/h n'est pas respecté, plus le fréquent constat d'une vitesse excessive la nuit.

*Conscientes de ces dangers, la Ville et la Métropole sont en cours de réflexion ...*

**Parking-relais Catane :**

fermé pour travaux suite à l'incendie du 18 décembre 2017, celui-ci pourrait (re)trouver un

attrait supplémentaire lorsque le stationnement résidant sera mis en place sur une partie des Eaux-Clares ...

*\* Le parking-relais a rouvert le 14 mai 2018.*

**Stationnement anarchique :**

Remarqué dans la partie Nord du quartier Eaux-Clares ...

*Qui peut y remédier ?*

**Prostitution :**

Constatée au sud de la rue Ampère (encore elle !), bd Joseph Vallier et vers la rue Nicolas Choriez.

Rappel de la sensibilisation et de la responsabilisation des "clients".

**A 480 et écoles, gymnase et square Vallier :**

Le lundi 26 mars 2018, la Ville de Grenoble a adopté la délibération n° 9 suivante :

"Aménagement de l'A480 - Diffuseur Catane - Convention de réalisation et financement".

En effet, l'élargissement de l'emprise autoroutière sur ce secteur se traduit (raî)t par un rapprochement (entre 11 et 20 mètres !) des écoles, du gymnase et du square Vallier, des voies de circulation.

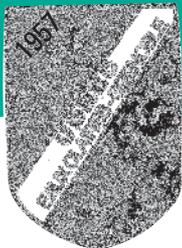
En compensation, Area versera un montant forfaitaire de 4,5 M€ à la Ville.

Rappel que l'UDHEC a émis un avis DÉFAVORABLE au projet global du réaménagement de l'A 480 et de l'échangeur du Rondeau :

[http://gfol1.udhec38.com/download/avis\\_UDHEC\\_V2\\_ws1037627075.pdf](http://gfol1.udhec38.com/download/avis_UDHEC_V2_ws1037627075.pdf).

## Jeu des 7 erreurs





le 21 juin 2018  
Venez nombreux fêter  
la musique avec

**l'UDHEC**

Union de quartier Eaux-Clares  
dans le Parc de la Savane  
de 18 h à 21 h

### UDHEC - BULLETIN D'ADHESION 2018

Nom..... Prénom.....

Adresse.....

Code Postal..... Ville.....

**COTISATION : DE SOUTIEN 10 EUROS OU +... Pour permettre une large diffusion du journal  
DE BASE : 5 €**

Règlement par chèque bancaire ou CCP à l'ordre de l'UDHEC à envoyer au :  
35, Rue Joseph Bouchayer - ESPACE EAUX-CLAIRES - 38100 Grenoble

- Directeur de publication : A. MEDINA  
35, rue Joseph Bouchayer  
- Rédaction : Commission communication  
- Dépôt légal : 1<sup>er</sup> semestre 2018  
- Tirage : 4 000 exemplaires  
- Imprimerie : Imprimerie Notre-Dame  
38330 MONTBONNOT - Tél. 04 76 18 56 16

Contact e-mail : udheceauxclaires@yahoo.fr  
Site : www.udhec38.com